

La grève illégale du Front commun

Les syndicats et leurs chefs sont poursuivis

par Louise LEMIEUX

Vingt accusations ont été portées, hier, contre syndicats et syndiqués impliqués dans la grève de mercredi dernier.

Le ministère de la Justice a porté plainte contre la CEQ, la Fédération des affaires sociales (FAS), Yvon Charbonneau, Claude Salois, Gilles

Lavoie et Jean-François Munn, les accusant d'avoir participé à une grève collective, selon l'article 107 du code du travail. C'est le huissier qui leur portera copie de la plainte.

"Un dossier monstre et sans fond. Théoriquement, 200,000 poursuites sont possibles. Pour l'instant, nous

avons six plaintes", a lancé un des trois avocats du ministère de la Justice, venus déposer, hier, les six plaintes devant le Tribunal du travail. Son intervention laisse entendre que d'autres poursuites sont imminentes.

Un centre d'accueil de Saint-Tite-des-Caps a, de son côté, déposé 14 plaintes contre ses salariés syndiqués

et des dirigeants du syndicat local qui ne se sont pas présentés au travail le 10 novembre.

Le directeur de ce centre d'accueil, qui héberge 87 vieillards, a laissé savoir que l'Association des centres d'accueil, au moyen d'une chaîne téléphonique, avait suggéré à chaque directeur de porter des plaintes contre ses employés syndiqués si son établissement avait subi des préjudices lors de la grève de 24 heures du 10 novembre.

De ce côté aussi, on peut donc s'attendre à ce que d'autres accusations soient portées.

D'ailleurs, l'employée au bureau des greffes du Tribunal du travail a souligné que plusieurs avocats étaient venus chercher des formulaires de dénonciation. En deux jours, près de

150 de ces formulaires ont été distribués.

Requête pour outrage acceptée

Par ailleurs, à Montréal, un juge a accordé au procureur général du ministère de la Justice, l'autorisation de porter des plaintes d'outrage au tribunal contre les travailleurs du milieu hospitalier qui ont défié l'injonction réclamée et obtenue par Claude Brunet, président du Comité provincial des malades, à la veille de la grève du 10 novembre.

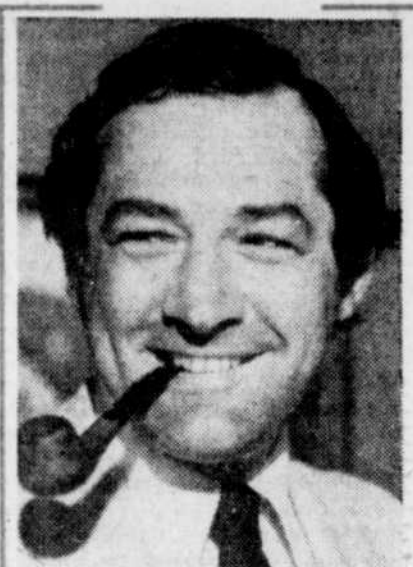
Amendes

L'article 142 du code du travail prévoit des amendes pour ceux qui font grève illégalement.

Un simple salarié est passible d'un

Voir page A-2, POURSUITES

c'est arrivé ce MATIN



Denis DE BELLEVAL

De Belleval travaille en Algérie

MONTREAL (PC) — Le député péquiste de Charlebourg à l'Assemblée nationale, M. Denis de Belleval, travaille en Afrique du Nord comme gestionnaire de projets financiers par un organisme fédéral.

C'est ce qu'affirme Le Devoir dans son édition de ce matin.

Évincé du cabinet Lévêque en 1981, M. de Belleval coordonne aujourd'hui les activités de "Lavalin" en Algérie. Un porte-parole de cette firme de consultations a

Voir A-2, DE BELLEVAL

Cardiaques: les bienfaits de l'aspirine sont confirmés

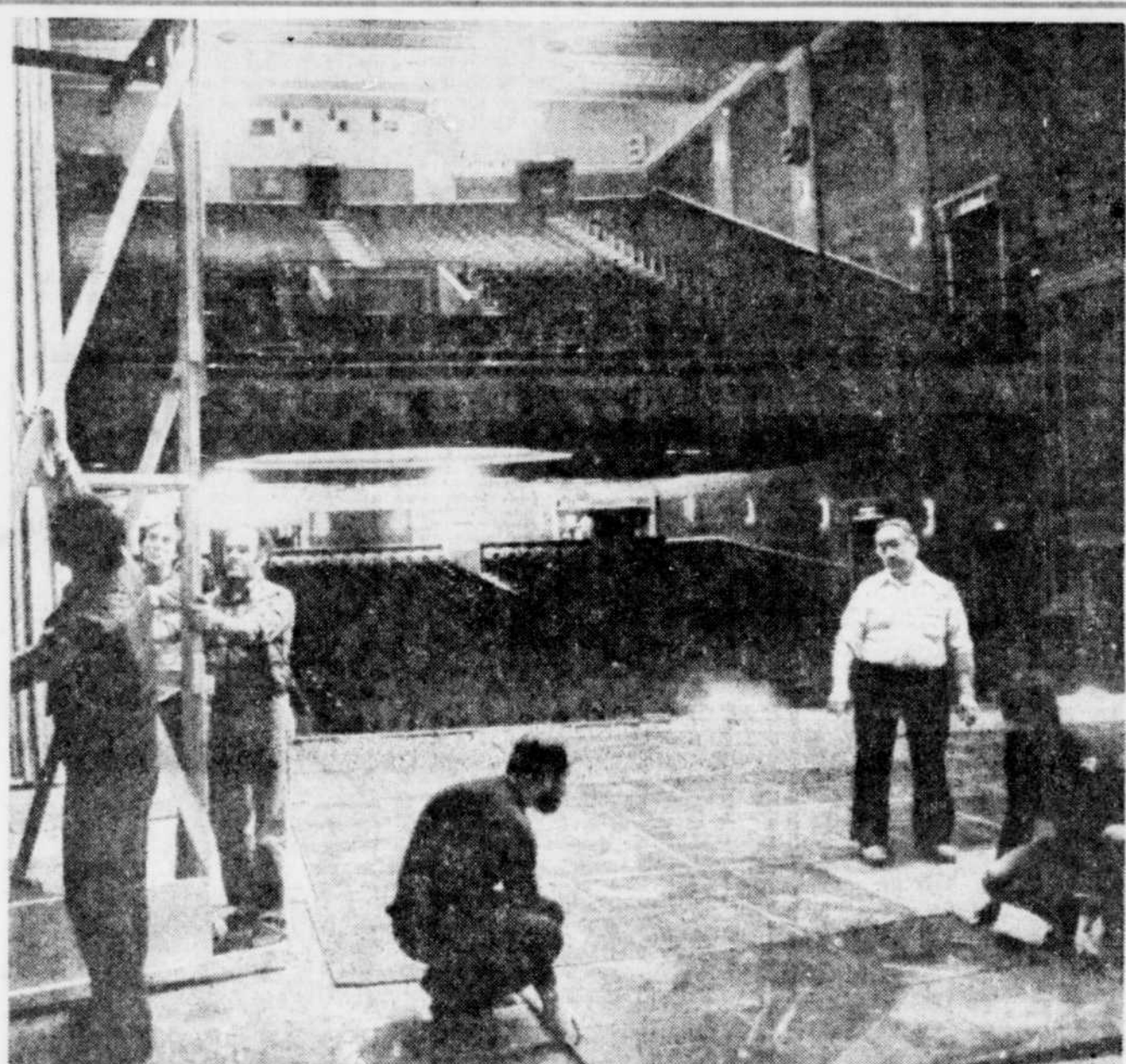
DALLAS, Texas (AP) — Une étude qui a porté sur 1,000 hommes dans 12 hôpitaux de l'administration des anciens combattants semble confirmer que l'aspirine réduit de moitié les risques d'avoir une crise cardiaque. Des recherches antérieures tendaient à la même constatation, mais ce serait la première fois qu'une étude de précision et soigneusement contrôlée est fournie à l'appui. Les résultats de cette étude ont été communiqués à l'Association américaine de cardiologie qui s'est réunie à Dallas. D'autres études sur le même sujet sont d'ailleurs en cours.

Une surveillance policière accrue pour Walesa

GDANSK (AFP) — La surveillance policière a été fortement renforcée, ce mercredi matin, devant le domicile de Lech Walesa, dans le faubourg ouvrier de "Zasp" à Gdansk, ont indiqué des journalistes occidentaux qui se sont rendus sur place. Alors que Walesa reste enfermé dans son appartement avec son épouse et ses enfants, une douzaine de "Zomos" (unités anti-émeutes de la milice) stationnent, matraque au côté, dans l'entrée de l'immeuble, et contrôlent systématiquement les papiers de ceux qui veulent pénétrer dans le bâtiment. Ce matin, les proches du dirigeant de Solidarité déclaraient ignorer les raisons de cette présence policière inattendue.

Trois religieux libérés par des maquisards

GENEVE (AP) — Les maquisards de l'Unita ont libéré un archevêque catholique, Mgr Alexandre Dos Nascimento, enlevé il y a un mois, a annoncé, aujourd'hui, la Croix-Rouge internationale. Ont été libérés également une religieuse française et un prêtre hollandais. Mgr Dos Nascimento a été libéré "quelque part en Angola", hier, et conduit à Pretoria où il a été pris en charge par un délégué de la Croix-Rouge. L'organisation internationale avait participé aux négociations. La capture de l'archevêque avait amené le pape Jean-Paul II à lancer personnellement un appel pour sa libération.



Une des dernières scènes "constructives" au Capitole, alors que le Trident y montait ses décors, en avril dernier. Mais en ce moment, on le vide!

Le Capitole se vide!

par Léonce GAUDREAU

On n'a pas encore exactement le compte mais on sait qu'on a commencé il y a quelques semaines à vider sans tambour ni trompette le vieux théâtre Capitole de son équipement technique et de son mobilier.

Des rumeurs en ce sens sont parvenues il y a une semaine jusqu'aux oreilles du ministre québécois des Affaires culturelles qui a immédiatement expédié un télégramme aux Cinémas unis (Fa-

mous Players) pour obtenir des informations sur les intentions de cette société en déménageant ainsi des équipements que les Québécois croient des biens du patrimoine.

Le ministre Clément Richard n'a pas encore reçu d'explications. On laisse entendre au ministère que si la réponse devait tarder, la question pourrait être soumise au service du contentieux pour voir s'il n'y aurait pas un moyen d'empêcher que soit ainsi vidé cet ancien haut lieu de spectacles, construit au début du siècle.

L'orgue et les sièges sont encore là

LE SOLEIL est allé à la cueillette des informations et a reçu confirmation que les équipements de projection du cinéma et une partie du chic mobilier avaient été retirés pour aller garnir d'autres salles de cinéma. Les équipements techniques doivent servir de pièces de rechange tandis que le mobilier

de la dernière en lice et "la plus ignoble, la plus immorale", selon Louis Laberge qui se perd alors en qualificatifs, c'est la loi 70. Tant que le gouvernement maintiendra cette loi, selon le président de la FTQ, toute négociation apparaît impossible dans le secteur public.

La loi 70 constitue en effet, selon lui, l'une des deux pierres d'achoppement dans la situation actuelle, l'autre étant la sécurité d'emploi.

Négociateur expérimenté, M. Laberge reconnaît qu'il est actuellement difficile pour le gouvernement Lévêque de retirer cette loi puisqu'il perdrait alors la face. "Mais qu'est-ce qu'il leur reste d'autre à perdre?", demande-t-il mi-sérieux, mi-blagueur.

Erreur d'évaluation

Condamné en 1972 à un an d'emprisonnement à l'occasion du premier véritable Front commun, Louis Laberge ne peut éviter de dégager certaines analogies entre la situation il y a dix ans et la situation actuelle.

Tout comme le gouvernement Bourassa, soutient Louis Laberge, le gouvernement Lévêque a commis une grave erreur d'évaluation; ces deux gouvernements, sur la base de l'analyse qu'ils ont faite de l'état de l'opinion publique, ont cru qu'ils pouvaient passer par-dessus la tête des organisations syndicales, des dirigeants syndicaux, des syndiqués des secteurs public et parapublic.

Il y a par ailleurs une différence entre les deux gouvernements, soutient le président de la FTQ: "le gouvernement Bourassa se savait très loin des travailleurs, le gouvernement Lévêque se pensait plus près".

Pourtant, on leur avait dit qu'en adoptant la loi 70, ça nous conduirait inévitablement dans le cul-de-sac dans lequel on se retrouve actuellement (à environ une semaine d'un débrayage général illimité). C'est dur à admettre pour un premier mi-

Voir page A-2, LABERGE

Renvoi de Mgr Lavoie

par Jean MARTEL

Vicaire à Saint-Ignace-de-Loyola de Beauport, Mgr Raymond Lavoie a été démis de ses fonctions par Mgr Jean-Paul Labrie, évêque auxiliaire de Québec et sommé de quitter le presbytère par le conseil des marguilliers de la paroisse.

Devant cet ultimatum, le bouillant vicaire, ex-curé de Saint-Roch, ex-aumônier du Centre de détention de Québec et fondateur d'une coopérative d'achats, refuse de quitter les lieux et menace même de faire appel à la loi civile pour rester là où il demeure. En effet, il se considère comme locataire et affirme qu'en cette qualité, il ne peut être chassé de son lieu d'habitation.

Toutefois, il a proposé à l'évêque de le nommer au poste d'aumônier au Manoir de Foucauld de Beauport où se trouvent des délinquants. "Mais, a-t-il dit au SOLEIL, mes difficultés avec le ministère de la Justice ne m'aident pas à avoir ce poste."

Mgr Lavoie avoue que la presse lui est utile et que les médias d'information lui permettront de "passer"

les deux sermons qu'il n'a pu prononcer à l'église. Ces deux sermons constitueraient la suite d'une prédication qui a constitué la goutte

Les détenus ont la cote d'amour des organismes communautaires qui les emploient, même s'il a d'abord fallu vaincre les réticences de certains administrateurs. Les bénéficiaires des services ne sont pas toujours dans le coup. Certains ignorent que leur "garde du corps" est un détenu. Mais ceux qui sont au courant n'en sont pas peu fiers et ne s'en portent que mieux.

page A-3



BOONS VOYAGE

Avec les Bons-Voyage jusqu'à **30%** de rabais sur les plus bas prix offerts sur le marché.

Pour plus de détails, voir en pages C-4, C-5, C-6

LAVOIE

(Suite de la première page)

fameux sermon que, selon ses propres paroles, le "curé et l'évêque l'ont mis à la porte". Que disait-il? Voici la version qu'il en a donnée à la presse:

"Dans mon sermon, j'ai dit que la population se divisait en quatre groupes: le premier groupe est fait d'assistés sociaux, le second, de ceux qui reçoivent de l'assurance-chômage; le troisième, de ceux qui travaillent mais qui craignent de perdre leur emploi et le quatrième, de ceux qui ont des économies et qui ainsi profitent des taux élevés d'intérêt et de la crise économique."

"Or, de continuer Mgr Lavoie, c'est précisément cette dernière tranche de la population qui constitue la clientèle de nos messes du dimanche."

D'autre part, Mgr Lavoie a signalé que les diverses activités coopératives qu'il a organisées à Beauport avaient commencé à susciter de la "panique" chez les commerçants de la ville. Or, ces commerçants appartenant à la vieille population de l'endroit qui continue de fréquenter l'église.

Ces activités visaient à réunir les achats des gens afin d'obtenir des réductions de prix: achats d'aliments, de médicaments, d'huile de chauffage, etc. La coopérative projetait même de se lancer dans la production de légumes.

Selon Mgr Lavoie, c'est cette politique de réduction des prix qui avait commencé à semer la panique chez les commerçants de Beauport.

D'autre part, LE SOLEIL a appris que Mgr Lavoie avait provoqué des protestations à l'occasion d'une prise de position contre le personnel de la polyvalente Samuel-de-Champlain de Beauport. Le fougueux vicar aurait accusé des enseignants de véhiculer des propos marxistes, mais il se serait rétracté ensuite, affirmant avoir été mal renseigné.

Le diocèse

Du côté des services diocésains, on n'a fait aucun commentaire sur cette affaire opposant Mgr Lavoie et les autorités religieuses. En effet, Mgr Jean-Paul Labrie, évêque responsable de la nomination des prêtres, n'a pas voulu donner sa version des faits ni expliquer pourquoi il a démis le vicaire de Saint-Ignace-de-Loyola de ses fonctions.

Le curé de la paroisse, l'abbé Raymond Larochelle, a dit qu'il préférerait se taire et confier au temps le soin de rétablir la vérité. Il a précisé qu'il ne voulait pas entrer dans le "jeu" de Mgr Lavoie qui consiste à se servir de la presse pour promouvoir ses idées.

Entre-temps, Mgr Raymond Lavoie se prépare à partir pour la Russie le 2 décembre, une agence lui ayant payé le coût du voyage. Or, le conseil des marguilliers lui a laissé jusqu'à cette date pour quitter définitivement le presbytère.

LA QUOTIDIENNE

(tirage de mardi)

2-5-0-8

Numéro Boni:

525287

Informations: 643-8990

CAPITOL

(Suite de la première page)

du Capitol se trouve maintenant au vieux cinéma Impérial, dans l'ouest de Montréal, qu'on vient de rénover pour lui conserver son cachet ancien.

M. Jean Xinos des Cinémas unis à Montréal a précisé au SOLEIL qu'il s'agissait-là des seuls équipements qu'on avait enlevés du Capitol, affirmant par ailleurs que le déménagement des précieux meubles avait été fait pour les protéger du froid, puisque l'immeuble étant maintenant fermé, on baissera le chauffage au strict minimum requis.

Faisant sans doute référence à la missive du ministre Richard dans laquelle il est question de patrimoine québécois, M. Xinos a tenu à préciser que les fauteuils et divans en question, aussi beaux qu'ils puissent être, provenaient eux-mêmes d'un ancien théâtre ontarien. Lorsqu'on parle de mobiliers anciens, on fait surtout référence à cet immense fauteuil, avec des bois ciselés à la main, qui garnissait le foyer du théâtre. Ces meubles, fabriqués en Ontario, provenaient de l'ancien cinéma Village à Toronto.

Selon M. Xinos, ce serait là tout ce que la société qu'il représente a récupéré du Capitol maintenant que Cinémas unis a décidé de ne plus y faire de projections de films. La dernière représentation cinématographique remonte au 1er avril dernier. On y présentait un film américain de MGM au titre évocateur: "Riches et Célèbres".

On nous affirme que les sièges (1726) et, surtout, l'orgue Casavant, sont encore là. Mais certains diront que si la basse température qui sévira dans l'im-

meuble barricadé cet hiver pouvait risquer d'endommager les meubles anciens, qu'en sera-t-il alors de ce seul orgue de spectacle Casavant encore au Québec.

D'autres informations obtenues auprès des propriétaires de l'édifice quasi centenaire, les Immeubles Famous Players, laissent à penser que bien d'autres choses ont été démenagées à Montréal, telles que certains tapis et miroirs, de l'ameublement de bureaux, les comptoirs à bonbons et les archives précieuses de cette salle de théâtre où ont passé des gens aussi célèbres que Sarah Bernhardt, Mistinguett, Maurice Chevalier, Lily Pons ou Gérard Philippe.

M. Jean-Paul Séguin, directeur de l'administration de cette société immobilière de Toronto, et ancien vice-président des Cinémas unis, a indiqué au SOLEIL qu'il était toujours possible de ravoir le mobilier et les équipements techniques si d'éventuels acheteurs du Capitol le réclamaient. "Nous avons demandé aux Cinémas unis de ne pas s'en départir," de préciser M. Séguin.

Le cinéma Capitol se cherche un nouveau propriétaire. En février dernier, l'immeuble était à vendre pour \$1,200,000 et le cinéma Empire pour \$450,000. Depuis ce temps, le cinéma Empire, dans la côte de la Fabrique, a été barricadé et vidé complètement de tous ses équipements et meubles. Il ne reste plus que murs et planchers.

A l'époque, M. Séguin qui travaillait alors pour les Cinémas unis avait affirmé que le Capitol ne serait pas fermé tant qu'un nouveau propriétaire n'aurait pas été trouvé, à moins que le conseil d'administration n'en décide autrement. Le c.a. en a décidé autrement. On n'a pas repris les projections de films après le trop bref passage ce printemps du théâtre Le Trident qui s'était installé dans ces vénérables murs juste le temps de laisser passer la grève du Grand Théâtre.



Un avion de type Hercules des Forces armées canadiennes s'est écrasé au nord d'Edmonton, causant la mort de sept personnes.

Détails en page F-6

POURSUITES

(Suite de la première page)

ne amende allant de \$25 à \$100. Un dirigeant de syndicat, s'il est reconnu coupable d'avoir participé à une grève pendant la durée de la convention collective, pourra déboursier entre \$1,000 et \$10,000 tandis que l'amende s'élève entre \$5,000 et \$50,000 pour un syndicat ou une fédération de synd-

dicats.

A Québec, syndiqués, syndicats et dirigeants syndicaux accusés d'avoir fait grève illégalement, comparaitront le 17 décembre devant le juge du Tribunal du travail. Cependant, le processus judiciaire ne se poursuivra certes pas avant janvier 1983.

DE BELLEVAL

(Suite de la première page)

confirmé, mardi, au quotidien montréalais que le député de Charlesbourg est sous entente contractuelle pour la gestion de gigantesques projets de construction d'édifices publics et de rénovation urbaine.

La mission confiée à M. de Belleval consiste en une évaluation exhaustive de chacun de ces projets afin d'établir avec certitude s'ils constituent un investissement prioritaire pour le gouvernement algérien. Dans un deuxième temps, l'expertise de M. de Belleval doit permettre à "La-valin" de juger si ces projets présentent un placement re-

lativement rentable pour les investisseurs potentiels. L'essentiel des fonds affectés à la réalisation de ces projets du gouvernement algérien sont assurés par une entente intervenue avec le gouvernement Trudeau et sont fournis principalement par la Société pour l'expansion des exportations (SEE), un organisme fédéral dont les quartiers généraux se trouvent à Montréal.

Au bureau de M. de Belleval, mardi, on se contentait de confirmer que le député de Charlesbourg se trouvait présentement à l'extérieur du pays et que son retour n'était pas attendu avant la semaine prochaine.

LABERGE

(Suite de la première page)

rubé, et dans celles du premier ministre lui-même relativement à la possibilité de surseoir à l'application de la loi 70, une lueur d'espoir.

"Il faudrait cependant qu'ils traduisent ces déclarations par des gestes concrets aux tables de négociations", a souligné M. Laberge en conférence de presse.

Selon lui, le gouvernement devrait cesser cette manie de faire de grandes déclarations qui n'ont pour seul effet que de rendre encore plus difficile la recherche de solutions. Il en veut pour preuve récente les déclarations des ministres Biron et Parizeau sur l'avenir de Sidbec-Normines.

Finalement, M. Laberge a fustigé le groupe de citoyens qui a lancé en fin de semaine dernière l'"Urgence-médiation", les qualifiant de "dames patronnes d'autrefois".

Selon le président de la FTQ, c'est dans une "Urgence-négociation" qu'il conviendrait davantage de se lancer actuellement.

le mot du jour

Dans la coulisse

On signalait, ces jours-ci, que l'on fait encore beaucoup de fautes dans la description des événements sportifs. On parlait, par exemple, de la "chambre des joueurs" (changing-room). Il faut dire vestiaire.

Pierre BELLEAU

LE SOLEIL

SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)

647-3333 Lundi au vendredi: 8h30 à 19h30 Samedi: 8h00 à 13h00

REDACTION

647-3394 du lundi au vendredi de 8h à 16h30

647-3233 à partir de 16h30 et en fin de semaine

RENSEIGNEMENTS: 647-3233

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au numéro 390, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limitée. "Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206".

Jolis sacs à la mode avec une touche personnelle



Dès qu'ils arrivent, les clients de Birks les repèrent aussitôt. Et justement, ils sont là, tout neufs, dans des teintes éclatantes, modèle Provence.

En haut: sac pratique avec miroir intégré pour vérifier si tout est bien en place. \$18.50

Au centre: sac pour ranger les bijoux en voyage ou les dissimuler à la maison. \$22.50

En bas: sac "portefeuille" que nous représentons fermé et ouvert. Comme vous le voyez il a été conçu expressément pour recevoir les contenants de produits de beauté et on y a même prévu un endroit pour mouchoirs de papier. \$37.50

Nous vous invitons à profiter de notre plan "Mise de Côté" pour vos achats de Noël

692-3822

BIRKS

JOAILLIERS

au trente et un pour homme



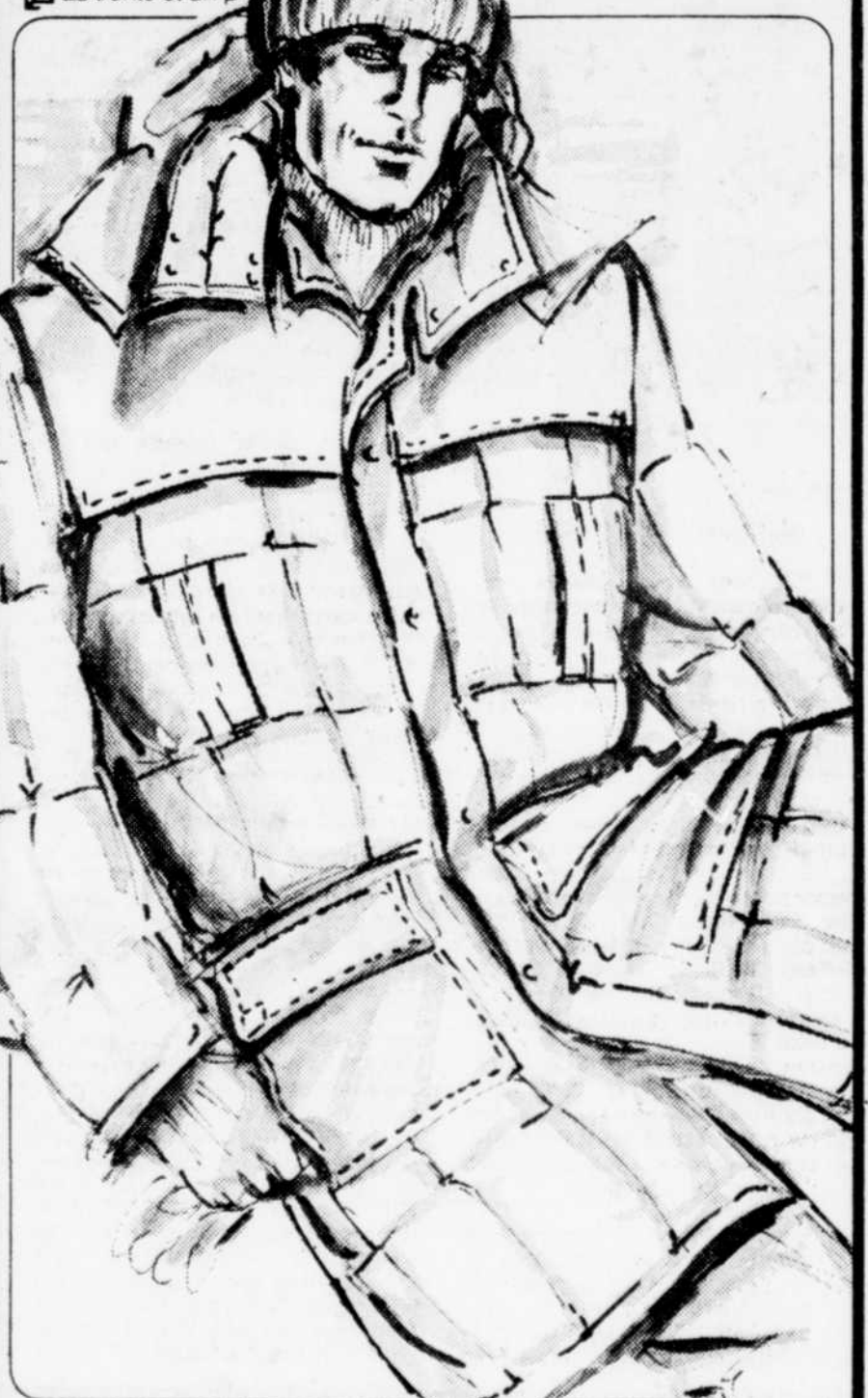
vente chemises simons 19.99

notre chemise de coupe régulière en mélange 65% polyester et 35% coton. coutures doubles, faites bonne provision... choisissez-les en blanc uni ou fil à fil bleu, beige ou gris. 14 à 16 1/2 manches 32-33-34, rég. 22.95

la maison **simons**

place ste-foy, place de l'hôtel de ville, les galeries de la capitale

au trente et un pour



vente manteaux duvet/plumes 169.95

une bonne occasion d'économiser 55.05 à l'achat d'un chaud manteau en toile de polyester et coton, entièrement entredoublé d'un mélange 70% duvet et 30% plumes de canard, modèle à capuche détachable et cordon de serrage à la taille pour isoler du vent, marine, gris, beige. 36 à 46, rég. 225.00

la maison **simons**

place ste-foy, place de l'hôtel de ville, les galeries de la capitale

vente polos poche kangourou 19.99

sport, détente, exigez la fibre la plus confortable qui soit, le pur coton. choisissez notre polo avec col blanc et poche kangourou, coutures doubles, gris, bordeaux, vert forêt, turquoise, p.m.g. rég. 40.00

la maison **simons**

place ste-foy, place de l'hôtel de ville, les galeries de la capitale

au trente et un





Le Soleil, Gilles Lafond

Atteinte de paralysie cérébrale, cette jeune femme a besoin d'aide pour se nourrir. C'est à ce genre de travail bénévole que se livrent certains détenus finissant de purger leur peine hors prison. Sur la photo, un citoyen de Beauport s'acquitte de la tâche avec compétence.



Le Soleil, Gilles Lafond

Jeannot Brindamour et Sylvie Roy, de l'Association locale des handicapés Orléans (ALHO), sont enchantées des services fournis par les détenus qui finissent de purger leur sentence en effectuant du travail bénévole. Ils sont les meilleurs, affirment-elles sans la moindre hésitation.

Des détenus aident depuis 5 ans les handicapés d'Orléans



par Monique GIGUERE

"Ce sont nos meilleurs travailleurs bénévoles. Je me rappelle d'un hiver où l'un d'eux a passé l'après-midi à promener autour du lac Beauport une handicapée confortablement installée dans une chaise adaptée montée sur skis. Il faisait cela de bon cœur, sans montrer la moindre trace de fatigue, heureux de faire plaisir, de répandre un peu de bonheur. Ces gars-là sont vraiment formidables."

Sylvie Roy, seule employée permanente à l'Association locale des handicapés Orléans (ALHO) qui dessert le grand Beauport, de Giffard à Saint-Tite-des-Caps y compris l'île d'Orléans, ne tarit pas d'éloges à l'endroit des prisonniers que lui envoie le Centre de détention de Québec pour travailler auprès des handicapés.

Sylvie et Jeannot Brindamour, qui lui prête main-forte deux jours par semaine, ont de quoi être fières

du comportement des détenus. Car ce sont elles qui, bravant l'opposition du conseil d'administration, ont décidé de participer aux différents programmes de réinsertion des prisonniers dans la société mis sur pied par le Service de réadaptation sociale (SRS), un organisme privé, principalement subventionné par le ministère québécois de la Justice, qui cherche sans relâche depuis 36 ans des solutions de rechange à l'incarcération.

ALHO est l'un des quelque 60 organismes communautaires de la région 03 oeuvrant auprès des jeunes, des handicapés et des personnes âgées qui, l'an dernier, ont offert de participer aux programmes du SRS dans la région de Québec. En tout, 68 offres d'emploi ont été reçues, mais seuls 28 prisonniers ont pu en profiter.

Ainsi, de la banque des 60 ressources disponibles à accueillir des détenus, la moitié seulement a pu être mise à contribution, soit 30 ou 35. Cette sous-utilisation des organismes communautaires serait attribuable à la lourdeur de la machine carcérale que la moindre dérogation aux habitudes fait s'enrayer et la préférence marquée dont jouirait le travail rémunéré sur le travail bénévole auprès des autorités de la prison.

A l'association locale des handicapés d'Orléans, l'expérience a débuté il y a près de cinq ans. Depuis, une vingtaine de détenus ont purgé leur peine, en tout ou en partie, en se dévouant au service de grands malades, particulièrement démunis.

Pas de mystère

L'essentiel de la clientèle de l'ALHO se compose de personnes souffrant de lourds handicaps physiques, victimes de la paralysie cérébrale, de la sclérose en plaques, de l'artériosclérose, du spina-bifida,

de para et d'hémiplégiques. Aussi ces personnes sont-elles à l'entière merci de leurs protecteurs.

Ces derniers leur prêtent en quelque sorte leurs bras et leurs jambes. Il les aident à se laver, s'habiller, se déshabiller, manger. Ils les accompagnent dans leurs sorties, les transportent jusqu'à l'autobus ou la piscine dans leurs bras. Parfois, ils les veillent même pendant leur sommeil.

Seuls hommes sur l'équipe de travailleurs bénévoles de l'ALHO, l'arrivée de ces mâles dans le décor a créé tout un émoi. Tout le monde a su d'emblée d'où ils sortaient. D'autant plus que, contrairement à d'autres organismes qui gardent secret le statut de ces travailleurs, l'Association locale des handicapés Orléans n'a jamais fait mystère de leurs démêlés avec la justice. Chacun sait, les handicapés y compris, qu'ils sont là pour payer une dette à la société.

Curieusement, cette grande franchise s'est révélée un atout. Les bénéficiaires sont immédiatement fiers de leurs "bénévoles mâles" et leur première préoccupation, quand reprennent les activités de l'association à l'automne, est de s'enquérir "si leurs hommes vont être là encore cette année".

"Le détenu porte le plus grand respect au handicapé et le traite avec déférence, remarque Jeannot. Vivant tous deux en quelque sorte en marge de la société, ils apprennent beaucoup les uns des autres."

Comme il y a beaucoup de femmes parmi les bénéficiaires de l'ALHO, l'inévitable se produit parfois. Une malade s'amourache de son "garde du corps". "Je t'aime, tu ressembles à Notre-Seigneur-Jésus-Christ", a déclaré l'une d'elles un jour en se jetant au cou d'un nouveau venu. Interloqué, décontenancé, le pauvre rougit encore et encore, jusqu'au blanc des yeux. Ces idylles, bien inoffensives, ne font que mettre un peu de

piment dans des vies autrement bien tristes et monotones.

Indispensables

Les programmes d'"alternatives" à l'incarcération du Service de réadaptation sociale ne sont pas nouveaux. Mais le surpeuplement chronique des prisons combiné aux effets souvent nocifs de la détention sur l'état d'esprit des jeunes condamnés pour des délits mineurs les rendent chaque jour de plus en plus nécessaires, voire indispensables.

La plus longue sentence que peut purger un détenu à Orsainville est de deux ans moins un jour. Le coupable passera alors au grand maximum 16 mois en prison, ou les deux tiers de sa sentence. Mais dès après huit mois, il devient admissible à la libération conditionnelle. Mieux encore, après seulement quatre mois derrière les barreaux, il peut demander de participer à un programme prélibératoire. Si sa requête est accueillie favorablement, il pourra sortir de prison et purger le reste de sa peine à l'extérieur, par exemple en effectuant du travail bénévole au profit d'un organisme à but non lucratif.

En date du 19 octobre 1982, 102 détenus du Centre de détention de Québec sur une population totale de 590 finissaient de purger leurs peines à l'extérieur des murs dans différents programmes de réinsertion sociale.

Ainsi, au lieu de sortir de prison après un séjour de trois, six ou huit mois tout "déboussolé", méfiant, paranoïaque à force de vivre enfermé, le détenu qui "fait son temps" au sein de la société semble s'en tirer remarquablement mieux. Parfois même, il réussit à trouver du travail.

Voilà une façon de payer une dette qui aide à repartir du bon pied, sans amertume, ni nouveau compte à régler avec celle qui risque de devenir à la longue l'ennemie jurée des hôtes de nos prisons, la société.

Négociations: ça prendrait un miracle (Laurin)

(D'après PC) — Le ministre de l'Éducation, M. Camille Laurin, a admis hier qu'il faudrait un miracle pour en arriver à un règlement négocié avec les enseignants avant la fin de l'année.

"Un jour, saint Paul est tombé de son cheval sur le chemin de Damas et il y a eu une conversion", a déclaré M. Laurin.

De son côté, la Centrale de l'enseignement du Québec a réitéré hier que les indices annonçant l'imposition prochaine de décrets se font de plus en plus nombreux et significatifs.

Un porte-parole de la centrale, M. Robert Bisailon, a expliqué que le fossé demeure encore bien large entre les deux parties, que les négociateurs patronaux n'ont pas les mandats de négocier autre chose que ce qui est contenu dans les propositions originales et que le ministre François Gendron avait tenu des propos révélateurs, la veille, à La Sarre, dans sa circonscription d'Abitibi-Ouest.

Revenant d'une assemblée qui s'y est tenue la veille, M. Bisailon a rapporté que le ministre a déclaré aux enseignants que le gouvernement ne s'est donné aucune marge de manœuvre et que les enseignants n'auront d'autre choix que de reculer.



M. Camille LAURIN

crise économique tirer encore davantage la couverture de son côté et vouloir soutirer de la poche des Québécois \$2,2 milliards de plus pour améliorer des conditions de travail qui font pourtant l'envie non seulement des autres travailleurs québécois mais aussi de leurs collègues des autres provinces canadiennes et des États américains voisins.

Chicane

Le ministre Laurin a également accusé la CEQ de se préoccuper davantage de la protection de ses membres que de la qualité du service offert à la population.

Selon lui, la qualité de l'éducation est le fruit d'un ensemble de politiques, de mesures et d'attitudes qui dépassent la simple addition d'enseignants dans le réseau scolaire.

Alors que la CEQ soutient que les mesures gouvernementales relatives à la tâche et à la charge de travail auront pour effet de mettre en disponibilité quelque 12,000 enseignants d'ici au 1er mai 1983, le ministre Laurin affirme de son côté que le nombre de professeurs mis en disponibilité n'atteindra que 6,200.

La CEQ déclare aussi que la partie patronale refuse de lui communiquer à la table de négociation toutes les données sur la sécurité d'emploi et les mises en disponibilité.

\$2 milliards

Même s'il a dit qu'il n'envisagerait pas de décret et qu'il continuait d'espérer une entente, M. Laurin a exposé que les deux parties sont séparées par un très large fossé après sept semaines de négociation.

Au cours d'une conférence de presse à Québec, M. Laurin a souligné que les demandes syndicales nécessiteraient des déboursés de \$2,2 milliards de plus pour les trois prochaines années.

Le gouvernement, par ses propositions rendues publiques en septembre, entend réduire d'environ \$90 millions par année ses dépenses en éducation.

S'en prenant particulièrement à la Centrale de l'enseignement du Québec, M. Laurin a déclaré qu'il est "inconcevable" d'irréalisme et complètement inacceptable pour une centrale syndicale de vouloir en temps de

Le nombre d'élèves par classe augmenterait

par Pierre PELCHAT

Les reculs proposés par le gouvernement québécois dans les conventions collectives des enseignants des commissions scolaires vont avoir comme conséquence d'augmenter le nombre moyen d'élèves par classe au Québec et de se rapprocher des maximums prévus mais qui demeurent toutefois inchangés.

C'est ce qu'a indiqué, hier, au SOLEIL, le sous-ministre de l'Éducation, M. Jacques Girard, au sortir de la conférence de presse du ministre Camille Laurin.

Selon M. Girard, le gouvernement recherche une meilleure productivité qui se traduit par une augmentation de la tâche des enseignants et par

ricochet, une majoration du nombre d'élèves par classe sans dépasser les maximums actuels.

D'autre part, le gouvernement reconnaît que l'augmentation de la tâche va amener la mise en disponibilité de plusieurs centaines de professeurs des niveaux primaire et secondaire.

"Pour augmenter la productivité et la rendre comparable à ce qui existe dans les autres provinces et faire en sorte que le coût de l'éducation primaire et secondaire au Québec ne soit pas plus élevé qu'il l'est ailleurs, cela est une question de justice et une question d'équité par rapport aux payeurs de taxes québécois", a affirmé le sous-ministre lors de la conférence de presse.

DE GROS RABAIS dans une petite annonce

- Groupe de jupes, costumes et vestons en tweed, uni ou surpiqué
Prix régulier: de 120\$ à 350\$

EN SPECIAL 69⁹⁵\$ à 209⁹⁵\$

- Groupe de jupes et pantalons quadrillés, tweed et unis
Prix régulier: de 80\$ à 125\$

EN SPECIAL 49⁹⁵\$ à 69⁹⁵\$

- Groupe de robes et chemisiers

20 à 33 1/3 % de rabais

Venez vite!

Mannsequin

4, Côte de la Fabrique et Place Québec

Le Beaujolais nouveau...

dès la semaine prochaine

Le Hilton International Québec invite les amateurs de bons vins à venir savourer dans tous ses restaurants la fraîcheur des fruits de cette vigne française.

LE BEAUJOLAIS NOUVEAU
• en bouteille
• au verre



En plus spécialités typiques de la région du Beaujolais vous serez offertes tous les jours au restaurant

Le Croquebroche

Hilton International Québec

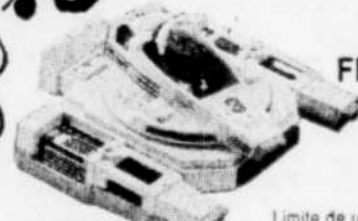
Pour réservations: 647-2411

Noël 82

au

Volondanges
Prix en vigueur jusqu'au 20 novembre

ALPHA INTERCEPTEUR



FISHER PRICE

10⁹⁸

Limite de un par client

SAC de RANGEMENT

LEGO

9⁹⁸

Limite de un par client

SLIDE-A-BOGAN

LEGO

3⁹⁸

Limite de un par client

PLACE LAURIER, MAIL NORD 653-2013 • PLACE FLEUR-DE-LYS 524-4525 • GALERIES CHAGNON 833-1453 • GALERIES DE LA CAPITALE 627-0685





LE SECTEUR PUBLIC EN NÉGOCIATION

Les prochains jours s'annoncent difficiles

par Pierre PELCHAT
Les négociations dans les secteurs public et parapublic pourraient connaître des moments encore plus difficiles dans les prochains jours. La Fédération des af-

aires sociales (FAS) de la CSN qui regroupe 82.000 employés d'hôpitaux et de centres d'accueil pourrait rompre les négociations prochainement si les 900 travailleuses des gar-

deries qu'elle représente ne sont pas incluses comme sujet de négociation à la table centrale.

C'est du moins la portée du mandat qu'a confié à la FAS une majorité de syndicats af-

iliés à cette fédération. Selon les renseignements obtenus par LE SOLEIL, près de 240 syndicats se sont prononcés jusqu'ici en faveur de la re-

commandation d'inclure les travailleuses en garderies dans le Front commun et d'utiliser les moyens de pression nécessaires jusqu'à la rupture des négociations à la table centrale et à la table sectorielle.

Le président de la fédération, M. Yves Lessard, n'a pas voulu commenter le résultat du vote. Le bureau fédéral de la FAS devait toutefois se pencher sur ce point au cours d'une réunion hier soir.

Depuis le début de cette ronde de négociations, le porte-parole gouvernemental, M. Lucien Bouchard, a accusé une fin de non-recevoir catégorique à la demande d'inclusion des travailleuses en garderies, affirmant que le Front commun était déjà assez gros comme ça.

Du côté de la FAS, on souligne que les conditions de travail des employées de garderies sont parmi les plus "minables" que l'on re-

trouve avec un salaire horaire moyen de \$6.

Par ailleurs, la prise de position de la FAS ne sera pas sans causer de vives tensions à l'intérieur du Front commun. Les trois centrales syndicales CEG, CSN et FTQ avaient convenu de demander que l'on négocie les conditions de travail des travailleuses en garderies à la table centrale dans la mesure où cette démarche ne retarde pas les pourparlers.

Or, compte tenu du refus obstiné du gouvernement et de la prise de position du Front commun, les discussions pourraient s'envenimer dans les rangs du cartel intersyndical, ce qui pourrait menacer sa survie.

Suspension
D'autre part, les négociateurs de la FAS ont annoncé, hier, la suspension des négociations avec la partie patronale en accusant cette dernière de bloquer systématiquement les négociations sur des clauses "qui sont loin d'être les plus chaudes de la négociation".

Le président de la FAS a dénoncé en plus "cet entêtement opiniâtre et cette façon cavalière de mener les négociations". "Depuis deux semaines, a dit M. Lessard, rien n'a avancé

à la table de négociation. Depuis une semaine, on fait du sur-place et on perd son temps à la table."

Du côté patronal, on accuse la partie syndicale de ne pas vivre en 1982 et de chercher simplement à poursuivre son opération grénotage. Pour le président du Comité patronal des négociations dans le secteur des affaires sociales, M. Jacques Nadeau, la FAS est totalement irréaliste d'exiger 425 modifications à une des conventions collectives "les plus progressives".

Grève générale?

Par ailleurs, es di-

rigents de la fédération devaient arrêter, hier soir, la date du prochain conseil fédéral de la FAS qui devrait entériner la date du débrayage général illimité dans les secteurs public et parapublic en autant que les instances du Front commun décident de recourir à ce moyen de pression ultime en vue d'en arriver à un règlement.

Selon certaines indications, les 800 délégués de la FAS se réuniront au début de la semaine prochaine à Québec pour appuyer le déclenchement de la grève générale qui débiterait, selon plusieurs, mardi.

BEL CANTO'
Tous les mercredis soir 19h
GEORGES COULOMBE, TENOR:
«Romantisme inoubliable du 'beau chant'»

TZIGANE
Du jeudi au dimanche 19h
LAJOS MOLNAR:
«Le charme euphorique d'un trio de musique classique hongroise et tzigane»

LES SOIRÉES MUSIQUE
DU RESTAURANT BAR
L'ASTRAL

BONNE TABLE • RAVISSEMENT DES YEUX
RÉSERVATION 647-2222
Le Concorde • Grande-Allée

Avec votre repas, stationnement intérieur gratuit.

Réplique de la CEQ Le coût de l'éducation ne tient pas qu'aux conventions

par Pierre PELCHAT

Lier uniquement le coût plus élevé de l'éducation au Québec par rapport à l'Ontario aux contraintes des conventions collectives des enseignants est démagogique et n'a aucune signification.

C'est la réplique qu'a servie, hier, un des principaux dirigeants de la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ), M. Robert Bissillon, après la parution dans LE SOLEIL des principales conclusions d'une étude du ministère de l'Éducation sur la comparaison des coûts de l'enseignement au Québec par rapport à la province voisine.

Pour 1979-1980, l'analyse gouvernementale conclut en des dépenses supplémentaires de \$825 millions pour le Québec. On attribue la moitié de cet écart aux conventions collectives des enseignants. Les deux autres principaux facteurs qui expliquent cette différence sont le service de la dette et le transport scolaire.

Les experts du ministère de l'Éducation ont relevé qu'il y a cinq étudiants de plus pour chaque enseignant en Ontario comparativement à ce qu'on retrouve au Québec.

Selon M. Bissillon, cette comparaison est tout à fait incohérente puisqu'elle ne tient nullement compte de la composition de la clientèle scolaire des deux provinces. Ainsi, l'étude ne mentionne pas la proportion d'étudiants dans chacun des niveaux d'enseignement, ce qui pourrait expliquer une partie du différentiel quant au nombre d'étudiants par professeur.

"C'est comme si on faisait une comparaison du nombre de députés au Québec par rapport à l'Ontario et que l'on concluait que nos députés coûtent très cher parce que le ratio député / population est moins élevé au Québec. C'est une approche démagogique", a indiqué M. Bissillon de passage, hier, au SOLEIL.

Dans un document d'information, la CEQ apporte d'autres motifs qui peuvent expliquer des coûts plus élevés au Québec. Entre autres, les services en milieu défavorisé coûtent beaucoup plus cher à cause du nombre plus élevé d'enfants en difficulté et des services de soutien additionnels.

En plus, on note que la dispersion géographique est plus élevée au Québec, que le gouvernement subventionne un réseau d'écoles privées, que le Québec supporte une double structure linguistique et confessionnelle et que l'Ontario a un système d'éducation très décentralisé.

D'autre part, M. Bissillon a déploré le fait que la CEQ n'ait pas reçu un exemplaire de cette étude du ministère. Incidemment, plusieurs députés et ministres utiliseraient les conclusions de cette étude et d'autres enquêtes sur les coûts de l'éducation dans leur tournée dans le cadre des négociations des secteurs public et parapublic.

Or, ces études n'ont pas été rendues publiques et n'ont pu être vérifiées bien qu'elles servent d'argument de poids pour le gouvernement dans les présentes négociations qui sont à toutes fins utiles bloquées.

C'est la saison des chandails chez Fairweather. Voyez-les tous, du modèle tricoté à la main d'allure brodée au doux bouclé à rayures. En vedette, le tout nouveau pull aux teintes framboise et bleu "aqua" ainsi que le tout doux tricot gris argent et blanc hiver. Un vaste choix de modèles est offert, des sportifs aux encolures au ras-du-cou et en Vaux élégants aux cols dentelés. Ces chandails vous épateront tellement que vous ne voudrez pas attendre Noël pour les porter.

Économisez jusqu'à \$10⁰⁰

Chandails en mélange d'angora

24⁹⁹
à partir de

Le chandail photographié est un exemple de la sélection Fairweather.

Le Savoir

Fairweather
ça c'est économique à Noël

Galeries de la Capitale, Place Fleur de Lys, Place Laurier, Place Québec

SURPLUS D'INVENTAIRE

TRAINEAUX A LIQUIDER



modele 1 (35 seulement)

modele 2 (6 seulement)

Manufacturés par

AURELE MAROIS Inc.
324, rue St-Ignace
Montmagny, Québec
Tél.: 248-0835

Planning familial sans calcul!

NOUVEAU

Le nouvel appareil qui calcule pour vous votre cycle de fertilité. Pour celles qui préfèrent les moyens naturels de planning familial. Éprouvé par les médecins. Disponible dans toutes les pharmacies.



unpill

Roy trouverait inacceptable le retrait du droit de grève

par Gilles ST-JEAN

MONTREAL (PC) — Le président de la Corporation professionnelle des médecins du Québec, le Dr Augustin Roy, est contre la grève dans les services de santé, mais il a affirmé hier, à l'occasion d'une rencontre avec la presse, qu'il serait présentement inacceptable de le retirer aux syndicats qui en bénéficient.

"Pas dans le rapport de force actuel. Si on veut empêcher les grèves, on doit trouver d'autres mécanismes de négociation entre les crises, et non changer les règles du jeu en cours de négociations", a soutenu le Dr Roy.

"Des solutions optionnelles ont été avancées, tel l'arbitrage obligatoire. Il serait sain de les étudier et des rendre effectifs en prévision

des prochaines négociations", a ajouté le président de la CPMQ, qui a demandé au gouvernement de retirer sa loi 70 en signe de bonne volonté.

Rentables...

On ne doit pas blâmer les syndicats de recourir au droit de grève, a poursuivi le Dr Roy, et ce même si l'on est contre, "parce que les grèves ont toujours été rentables dans le passé".

Selon le président de la CPMQ, le gouvernement a tout fait pour déclencher l'affrontement avec les syndicats au cours de l'actuelle ronde de négociations, notamment en adoptant la loi 70.

"C'était défier les syndicats. On aurait aussi bien pu négocier et leur expliquer la mauvaise situation financière du Québec. Je pense que les syndicats, sinon leurs dirigeants, auraient compris l'urgence de la situation et qu'ils auraient consenti à un gel des salaires durant un certain temps", a-t-il noté.

La loi 72 sur les services essentiels n'était pas de nature à améliorer la qualité du débat, a soutenu le Dr Roy.

"Cette loi a plutôt créé un climat de psychopédie afin de désigner d'avance les syndicats comme responsables du conflit auquel on s'attendait", a-t-il déclaré. Ce climat de crise, déclenché dans le but apparent de sauver l'économie, est absolument inutile selon le Dr Roy.

Prévisible

"Il était prévisible dès 1979 que le contrat de la fonction publique allait coûter trop cher. Les négociateurs patronaux en avaient averti M. Parizeau. Mais le gouvernement voulait gagner son référendum et ses élections générales", a ajouté le Dr Roy, qui a affirmé tenir ces renseignements de sources bien informées.

Devant l'imminence d'une grève générale illimitée dans la fonction publique au cours des prochains jours, le Dr Roy a suggéré au gouvernement d'agir vite.

"Le gouvernement ne pourra pas tolérer longtemps une grève semblable, même si ça fait son affaire puisqu'il a contribué à la provoquer indirectement; il sauve effectivement pas mal d'argent lors de ces arrêts de travail.

"Le gouvernement devra agir rapidement pour mettre fin à cette grève, que ne veulent même pas les syndiqués: ils sont forcés de la faire parce que c'est la seule arme qui leur est donnée dans le contexte actuel", a conclu le Dr Roy.

Trop de médecins mais pas assez de spécialistes

MONTREAL (PC) — Le Québec produit trop de médecins, mais pas assez de spécialistes, a soutenu hier le président de la Corporation professionnelle des médecins, le Dr Augustin Roy.

"Le nombre de médecins augmente 11 fois plus vite que la population qui est presque stagnante, mais la majorité des médecins va vers la médecine générale, parce qu'il n'y a pas assez de postes en spécialisation; ceux-ci sont contingentés par le gouvernement. Pourtant, l'âge des spécialistes est plus élevé que l'âge moyen des omnipraticiens", a noté le Dr Roy.

"Il manque de spécialistes dans la plupart des régions du Québec et même dans certains grands centres, tandis que ce n'est pas vrai pour les omnipraticiens. Ceux-ci sont relativement bien distribués maintenant.

"Il faut dire qu'il est plus difficile d'installer un spécialiste dans une région éloignée à cause de l'infrastructure nécessaire à l'exercice de sa discipline.

"En fait, un spécialiste ne peut pas s'installer seul: il doit pratiquer dans une équipe qui comprend d'autres professionnels de la santé et de l'équipement adéquat.

"Cela nécessite des coûts importants que le gouvernement ne semble pas prêt à investir à l'heure actuelle", a soutenu le Dr Roy.

Selon le président de la CPMQ, le gouvernement ne donne pas les incitatifs nécessaires pour orienter les jeunes médecins vers les spécialités en manque et dans les régions où l'on en a besoin.

Ce que l'on produit

présentement, selon lui, c'est des cataplasmes.

"On provoque un jeu de chaise musicale. Ça se fait présentement en anesthésie: on donne certains avantages très intéressants pour aller pratiquer dans certains endroits, par exemple en déplaçant un anesthésiste de Rimouski vers Sept-Îles.

Le Dr Roy a suggéré, pour former plus de spécialistes et limiter le nombre d'omnipraticiens, qui va sans cesse croissant tandis qu'il semble qu'on en ait relativement moins besoin, de fermer l'une des quatre facultés qui dispensent des cours de médecine au Québec.

FERNAND MORISSETTE INC. VOUS OFFRE TOUJOURS PLUS

Le jeudi 18, le vendredi 19 et le samedi 20 novembre ISOLATION A PRIX SUPER-SPECIALS

* Styrofoam bleu SM (bouvété)

2' x 8' x 1"	2' x 8' x 1 1/2"	2' x 8' x 2"
R-5	R-7.5	R-10
4 ⁵⁹	6 ⁸⁹	9 ¹⁸
le panneau	le panneau	le panneau

* Prix "payez et emportez". Notre remboursement de livraison, ainsi que notre gallon de lave-vitre gratuit ne s'appliquent pas à cet article et ce spécial ne s'applique pas aux marchands.

PLUS: A VOTRE CHOIX

1er choix: **LAVE-VITRE GRATUIT** 3,78 / (valeur de 2,49) avec chaque achat de 25\$ sur tous nos autres produits
OU
2e choix: Notre remboursement de livraison de 5% sur le bois et les matériaux de construction si vous apportez votre marchandise

FERNAND MORISSETTE Inc.
4245, BOUL. HAMEL OUEST 4008, BOUL. DU JARDIN
ANCIENNE-LORETTE ORSAINVILLE
872-2874 628-0721
BOIS - MATERIAUX - QUINCAILLERIE **BMR**

LA VENTE DUVET



Nos cagoules matelassées en duvet "Spartan" en bleu marine ou beige, au prix régulier de 130\$ **SPECIAL 95\$**

Chez Garneau, la qualité et le prix se portent à des prix triplés

GARNEAU

...le nom à porter!

Place Laurier, Place Fleur de Lys, Mail St-Roch.

Camille TETU

FACE À PROVIGO, PRÈS DE ZELLERS SOUVENT IMITÉ JAMAIS ÉGALÉ

À PLACE LAURIER

653-4081



NOUVELLE SUCCURSALE

800, de la Canardière

(coin boul. des Capucins)

à l'intérieur du supermarché Provigo



Pour souligner l'événement Camille TETU vous offre ce spécial en vigueur à ses deux pharmacies

RABAIS DE

40%*

avec ce coupon (à partir du prix de détail suggéré)

Sur toute la vaste collection DES PARFUMS

Anais, Cacharel, Azzaro, Tabac, Paco Rabane, Dior, Chanel, L'Air du Temps, Fidji, Eau Sauvage, Yves St-Laurent, Kanon, Pierre Cardin, Givenchy, Arpège, Chantilly, Rive-Gauche

et plusieurs autres grands noms...

jusqu'au lundi 22 novembre 1982 inclusivement

- sur présentation de ce coupon
- limite: 2 bouteilles de parfum par client
- prix "Camille TETU" sur place

* jusqu'à épuisement de la marchandise



A l'achat de parfums et cosmétiques en tout temps de l'année, Camille TETU vous offre un RABAIS et un SUPER-RABAIS du lundi au mercredi.

Egalement d'autres spéciaux à tous les comptoirs.

Du lundi au mercredi, à l'achat de 2 solutions identiques pour l'entretien des verres de contact.

rabais de 20%

ALCOOL

As-tu ce problème? Veux-tu t'en sortir?

Pension, logement, conseils, atmosphère chaleureuse, repos, séjour de 28 jours.

La Résidence des Pèlerins Inc. C.P. 1388 Rivière du Loup, Qué. (1-418-862-3219) Discretion absolue

Epicierie du Coin Inc.

SPECIALITES CHINOISES

et ORIENTALES

1304, Ozanam

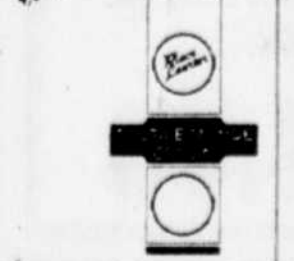
Limoilou, Québec

fermé le lundi

523-7903

Pour Noël, 36 façons de magasiner c'est peu, il y en a plus de 300 à Place Laurier!

Le seul centre commercial ayant plus de 4.000 étalonnements ouverts!



QUÉBEC ET BANLIEUE/RIVE-SUD



Avant de les éliminer complètement, Sainte-Foy chassera les "arcades" vers les zones industrielles.

Sainte-Foy songe à faire disparaître les "arcades"

Le conseil municipal de Sainte-Foy a soumis hier à la consultation populaire un règlement qui vise dans un premier temps à ne tolérer les "arcades" ou galeries d'amusements électroniques seulement dans les zones industrielles avant de les éliminer complètement.

Selon le parrain de ce règlement, le conseiller Gilles Carignan, la ville devra présenter un projet de loi privé à l'Assemblée nationale, au cours de 1983, pour obtenir les modifications à sa charte lui permettant de proscrire complètement ce genre de commerce.

On se propose d'ailleurs de le faire à l'exemple d'autres villes dont Saint-Basile-le-Grand en banlieue sud de Montréal et Charlesbourg, dans la région de Québec.

Règlement

Entre-temps toutefois, on est convenu de modifier le règlement de zonage 1401 de façon à interdire les "arcades" de la zone commerce, où elles sont actuellement admises, pour les permettre seulement dans le groupe industrie I, c'est-à-dire les parcs industriels "du bas de la ville", en termes clairs.

Dès l'annonce de ce projet de règlement, on a décrété un moratoire sur toute nouvelle émission de permis concernant les "arcades".

Il existe actuellement trois "arcades" qui font de bonnes affaires à Sainte-Foy et une autre qui a obtenu ou demandé un permis avant l'imposition du moratoire et qui aura légalement le droit de débiter ses

opérations sous peu, sur la route de l'Eglise.

Parmi les trois autres, il en existe une dont la commission d'urbanisme conteste la légalité et que l'on tente actuellement de faire fermer. Il s'agit de celle située au 3333, sur le chemin Sainte-Foy. Selon M. Carignan cette

"arcade" détient un permis de salle de billard, ce qui ne l'autorise pas à offrir tout une panoplie de jeux électroniques comme c'est le cas actuellement.

Les deux autres sont exploitées de façon légale en vertu de la réglementation actuelle et elles pro-

figureront d'un droit acquis pour poursuivre leurs opérations lorsque le nouveau règlement entrera en vigueur.

Il s'agit de l'arcade "Le Casino" situé à l'arrière de Place Laurier et de celle située dans l'ancien local du magasin LaSalle, près de du Vallon.

A Vanier, la hausse de taxes est prévue mais non établie

par Pierre-Paul NOREAU

Les contribuables de Vanier doivent s'attendre à une hausse de leur compte de taxes en 1983, mais aussi à ce que la municipalité ferme les livres avec un surplus en 1982, tout comme elle l'avait fait l'année précédente.

Ces données sont tirées du rapport du maire Jean-Paul Nolin sur la situation financière de Vanier transmis à la population lundi soir lors de l'assemblée régulière du conseil. Son allocution sera reproduite dans l'hebdomadaire local, le Tout-Vanier.

Au sujet des derniers états financiers, M. Nolin a précisé que l'excédent des revenus sur les dépenses s'est établi à \$626,000, ce qui laisse après certaines appropriations un surplus accumulé de \$526,000 au 31 décembre 1981. Pour 1982, l'administration municipale estime pouvoir en arriver à un surplus d'environ \$400,000.

Pour ce qui est de la hausse de taxes, le maire Nolin a expliqué ne pouvoir donner un aperçu des augmentations de 1983 en raison de retards dans la confection du budget occasionnés par l'implantation du système informatique. Il est clair cependant, aux dires du premier magistrat, que les taxes ne pourront être maintenues au taux de l'année dernière en raison de l'inflation.

Les immobilisations municipales goûteront à nouveau à la médecine des compressions au cours des 12 prochains mois. Les prévisions de 1982 n'ont pas été atteintes, seulement \$2 millions sur les \$3.3 millions anticipés ayant été dépensés. Au cours de 1983, la municipalité entend limiter les dépenses d'immobilisation, complétant les projets déjà en marche et effectuant ce qui était prévu pour 1982.

Blais dit vouloir gérer les besoins du citoyen, non des organisations

Le maire Charles-H. Blais et ses six candidats victorieux à la dernière élection municipale de Sillery cé-

lébraient dignement leur prestation de serment, lundi soir, à l'occasion d'une petite réception offerte à l'hôtel de ville.

On y retrouvait les principaux organisateurs des candidats, des employés de la ville "soutien précieux à l'administration" de même que des bénévoles qui ont "rendu d'innombrables services à Sillery dans le passé, par leur vertu civique", selon le maire Blais qui a profité de l'occasion pour livrer un excellent discours électoral.

Fort de son expérience des huit dernières années, le maire Blais a témoigné de son désir de "gérer les besoins des citoyens plutôt que de gérer uniquement des structures et des organisations".

Après avoir vanté les qualités professionnelles des employés de la ville et le dynamisme des travailleurs bénévoles, le maire s'est engagé à réaliser son unique promesse électorale qui était de "valoriser les rapports entre citoyens et les entretenir ce qui fait de Sillery une ville attachante".

En conclusion, le maire a engagé toute son équipe à un type d'administration basé sur la consultation.

Limoilou pourrait devenir un ghetto de riches, dit le RP

Selon le Rassemblement populaire de Québec, la ville a fait une erreur en modifiant son cahier de normes pour la phase II du projet Bâtir en ville, ce qui favorisera l'aménagement d'un ghetto de bien nantis dans un quartier de gens à revenus moyens. Selon le Rassemblement populaire, on a modifié les normes d'accession au projet de façon à privilégier la rentabilité fiscale pour la ville au détriment de la norme du "coût moyen des logements". Selon le conseiller Gilles Thériault, du Progrès civique dans Limoilou près de la Saint-Charles où on réalisera cet ensemble, il existe des gens

qui ont le moyen de se payer des logements en copropriété de luxe. "Ce n'est pas parce que les logements seront beaux et coûteront plus cher que les loyers actuellement disponibles dans le secteur que le territoire sera envahi par des gens de l'extérieur, d'assurer le conseiller. Selon M. Thériault, il existe bel et bien une demande pour ces logements dans la population actuelle de Limoilou. Selon le maire, il ne faut pas craindre de voir se côtoyer "des gens moyens de revenus divers" puisqu'à Québec on souhaite retrouver un tissu social mixte sur tout le territoire plutôt que de favoriser la création de ghettos.

Stagiaire français à Charlesbourg

CHARLESBOURG — Un étudiant de l'École nationale d'administration de Paris, M. Yves de Ricaud, effectue actuellement un séjour de deux mois dans la municipalité de Charlesbourg, à la suite d'une entente avec le ministère des Affaires gouvernementales.

Dans une période où la France s'apprête, à l'exemple du Québec, à transférer aux municipalités certains pouvoirs de l'État, le stage se veut un moyen d'initier les futurs fonctionnaires diplômés de l'ENA aux différents types d'organisations municipales françaises et étrangères.

Selon un communiqué de M. Roger Dussault, agent d'information à Charlesbourg, M. de Ricaud a été attaché à la gerance de la municipalité; il peut

participer au travail de divers comités et il a accepté de piloter certains dossiers de façon à se familiariser avec les services municipaux jusqu'au 17 décembre.

L'Arpdrome

n'est pas l'Amphiglace

Malgré qu'il ait dû autoriser une dépense de \$5,940 pour corriger rapidement un vice de construction d'une poutre, sous la structure de l'Arpdrome de Charlesbourg, le conseil municipal croit que les déficiences dans la construction ne sont nullement inquiétantes pour la sécurité.

Le conseiller Lawrence Pageau a fait cette remarque, lors de la réunion

du conseil, en précisant que le problème de l'Arpdrome, l'un des deux stades couverts de Charlesbourg, n'était nullement comparable à celui de l'Amphiglace de l'Ancienne-Lorette.

L'architecte Henri Talbot a évalué à \$137,499 le coût des travaux pour remédier aux déficiences structurales relevées dans la charpente de l'édifice.

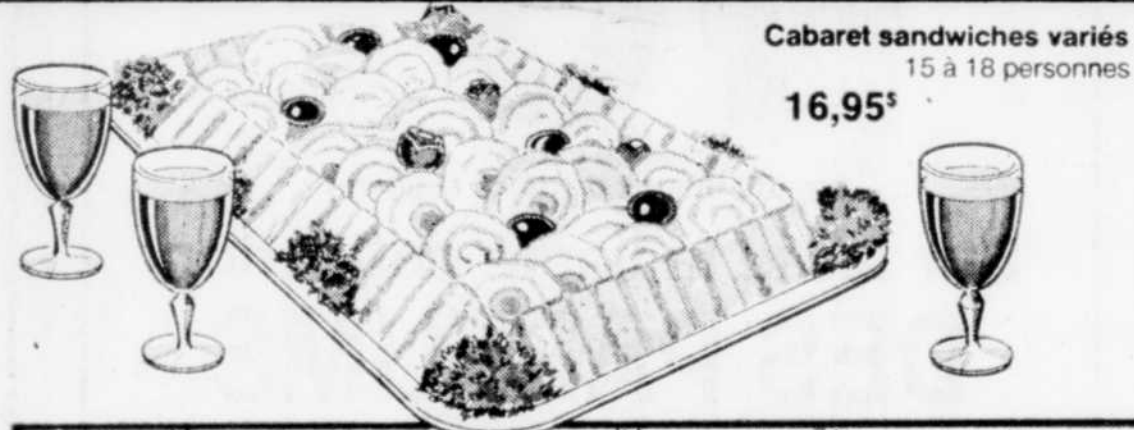
Chicoutimi

via Charlesbourg

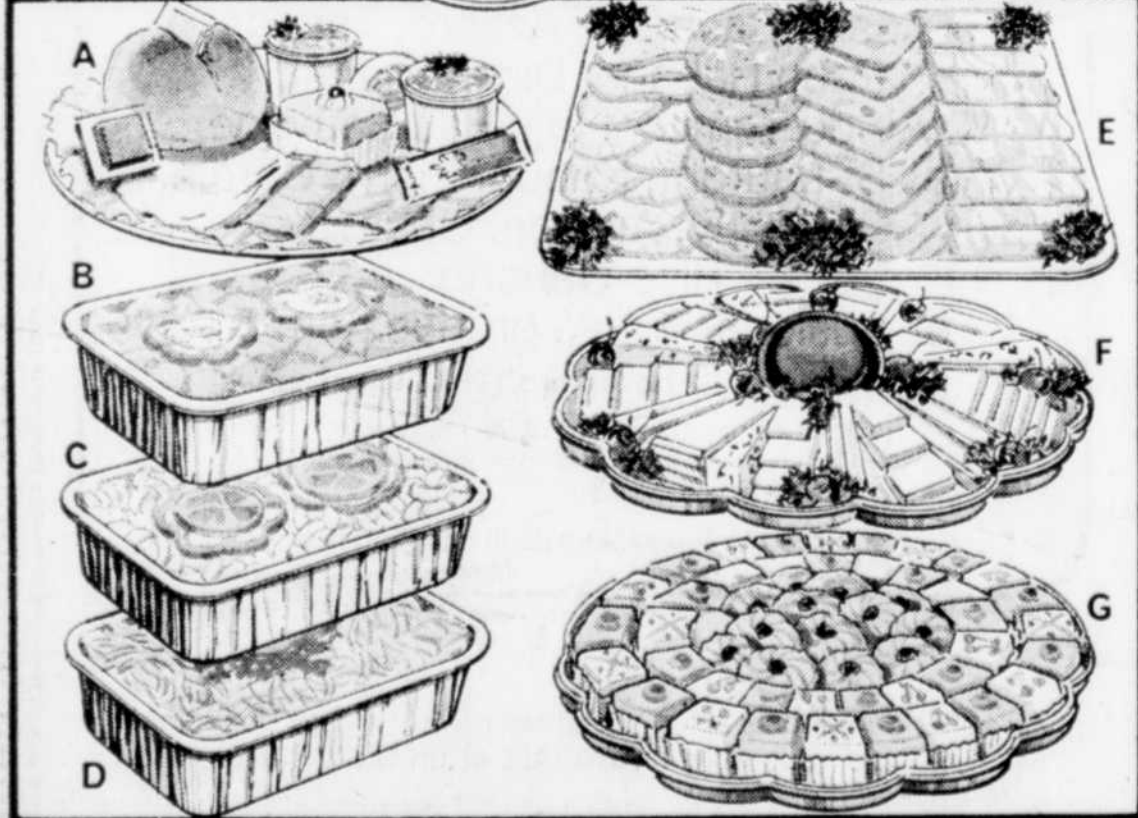
Le maire Pierre Bernier a écrit au président de la compagnie Voyageur pour demander que les restaurants de Charlesbourg soient ajoutés à la liste des établissements où les autobus s'arrêtent pour la restauration des passagers, notamment les groupes venant du Saguenay—Lac-Saint-Jean pour assister aux matchs des Nordiques de Québec.

Woolworth

Service de traiteur



Cabaret sandwiches variés
15 à 18 personnes
16,95\$



- | | |
|------------------------------|---------------------|
| A. Assiette individuelle | 2,99\$ |
| B. Salade de pommes de terre | 3,59\$
15 pers. |
| C. Salade de macaroni | 3,59\$
15 pers. |
| D. Salade de choux | 3,59\$
15 pers. |
| E. Assortiment de viandes | 23,95\$
15 pers. |
| F. Cabaret fromage | 29,95\$
15 pers. |
| G. Jolis desserts | 10,95\$
20 pers. |

SPECIAL POUR NOEL

BUFFET 10 PERSONNES

Jambon - Dinde
Gelée de veau
Salade pommes de terre
Salade de choux
Hors-d'oeuvre
Petits pains
Pâtisseries françaises

19⁹⁵\$

Woolworth MAIL CENTRE-VILLE

TEL.: 523-5793 — 522-3619

laliberté

MAIL CENTRE-VILLE, QUÉBEC



EN VENTE
AU PREMIER
ET DEUXIEME
ETAGE!

CHAUDES ET CONFORTABLES
BOTTES EN CUIR "POLAR BEAR"

A. Modèle pour hommes

Couleur tan. Pointure 7 à 11.
Prix rég: \$49,99
Spécial:

39.90

B. Modèle pour dames et garçons

Couleur tan ou bourgogne.
Pointure 5 à 10.
Prix rég: \$44,99
Spécial:

34.90

QUÉBEC ET BANLIEUE/RIVE-SUD



Opti-marche

C'est sous le signe de la fierté de remplir un rôle humanitaire et social auprès de la jeunesse que le club Optimiste Cartier-Brébeuf de Québec a tenu, dimanche, un marcheton destiné à recueillir des fonds pour ses œuvres. "La campagne de souscription de ce groupement couvre tout le territoire de Limoilou et elle est appuyée par divers organismes," a souligné le président, M. Rémi Lacasse.

Conférence sur le dédoublement

L'Association gnostique tiendra une soirée d'information ce soir, à 19h30, dans son local au 696 rue Richelieu. Le sujet à l'étude sera: "Les dimensions parallèles et le dédoublement astral".

Echange

Le Centre d'aide et d'information pour les femmes de Charlesbourg et des arrières-pays tiendra une soirée d'échange demain, à 19h30, au Carrefour des organismes populaires de Charlesbourg, 480 est 67e Rue. L'entrée sera libre. Pour autres détails, composez 626-9940.

Insomnie

Etes-vous insomniaque? L'Equipe santé et qualité de vie du CLSC-Laurentien discutera de cette question ce soir, 20h, dans ses locaux au 1550 rue Chauveau est dans le quartier Laurentien de Sainte-Foy. Pour renseignements, composez 872-0881.

Malade mental

Une réunion du Regroupement des parents et amis du malade mental aura lieu ce soir, à 20h, dans l'amphithéâtre du CHUL, 2705 boulevard Laurier à Sainte-Foy. L'atelier de discussion étudiera le thème: "Mes besoins, ma place". L'entrée sera libre. Pour autres renseignements, composez 683-1775.

Métaphysique appliquée

L'Institut de métaphysique appliquée tiendra une séance d'information, demain à 20h, dans la salle A du motel Universel, 2300 chemin Sainte-Foy. L'entrée sera libre. Pour autres détails, composez 524-6598.

Science védique

Maharishi Mahesh Yogi, fondateur du programme de méditation transcendantale et fon-

LA VIE COMMUNAUTAIRE

par Tom Fréchette

647-3361 du lundi au jeudi entre 13h et 15h

dateur des Académies de la loi naturelle, donnera une conférence vidéo ce soir, à 20h, dans le salon Bellevue au Château Frontenac. Le sujet sera: "La science moderne et la science védique".

Subconscient

Le centre Eckankar de Québec tiendra, demain à 19h30, une séance d'étude sur le thème: "La puissance et les limites du subconscient". Le programme qui comprendra des causeries et des arts créatifs se déroulera dans la salle 1A du pavillon de Konink à l'université Laval. L'entrée sera libre.

Toucher thérapeutique

Mme Madeleine Turgeon, naturopathe et réflexologue, sera au Centre d'épanouissement psychocorporel, demain à 19h30, pour une soirée d'information sur le toucher thérapeutique. L'entrée sera gratuite. L'inscription doit se faire à l'avance en composant 681-8011. Le centre est situé au 675 rue Marguerite-Bourgeoys à Québec.

Mouvement Desjardins

La Jeune Chambre de Québec aura un souper-causerie ce soir, à 19h30, à l'Auberge des Gouverneurs sur le boulevard Laurier à Sainte-Foy. M. Raymond Blais, président de la Confédération des caisses populaires, traitera le sujet: "Le mouvement Desjardins et le progrès des services financiers". Pour renseignements, joindre Fernand Lemay à 687-5000.

Photos anciennes

A l'occasion du 350e anniversaire de fondation de Beauport, une exposition de photos anciennes de Beauport est tenue jusqu'au 26 novembre à la Caisse populaire de Beauport, 727 avenue Royale. Pour autres détails, joindre Michel Bédard à 661-0240.

St-Rédempteur: la mise en tutelle est demandée

par Gilles PEPIN

SAINT-REDEMPTEUR — Le ministère des Affaires municipales du Québec n'a-t-il encore pris aucune décision, hier, concernant une requête qui lui a été présentée par 12 contribuables de Saint-Rédempteur, qui veulent que leur municipalité soit mise en tutelle et fasse l'objet d'une enquête.

"Le ministère est en train de vérifier le dossier. Il n'est pas encore décidé si une action sera prise ou non", a déclaré au SOLEIL, hier après-midi, l'attaché de presse du ministre Jacques Léonard, M. Alain Paradis.

En demandant la création d'une commission qui aurait à enquêter sur l'administration municipale de Saint-Rédempteur, vendredi, les 12 signataires d'une lettre de 12 pages ont porté à l'attention du ministère certaines pratiques qui leur apparaissent "des plus inhabituelles" et certaines attitudes qui seraient "pour le moins condamnables", d'après eux.

Les requérants ont adressé directement leur lettre au ministre. Ils ont insisté sur le fait que plusieurs actions adoptées par leur conseil municipal les portaient à se poser bon nombre d'interrogations parce que, soulignaient-ils, le dialogue est difficile entre les élus municipaux et les citoyens de cette municipalité de la banlieue sud de Québec.

Reproche

Cette difficulté à établir localement un dia-

logue constitue peut-être la plus grande anomalie de toute l'administration municipale à Saint-Rédempteur, fut-il écrit aussi au ministre Léonard. Parce que c'est le choix fondamental de tout citoyen de pouvoir s'exprimer à l'occasion des séances du conseil et de recevoir, dans un climat et une atmosphère propices, toute l'information qu'il désire avoir.

Les mêmes requérants ont même mentionné que les dirigeants de leur municipalité, loin de favoriser la participation du citoyen, semblent vouloir bâillonner, par des agissements et des comportements inacceptables en démocratie, tout citoyen qui veut le moins le moins les interroger sur leurs faits et gestes. Ce qui n'apparaît pas conforme, ni à l'esprit ni à la lettre de la réforme municipale qui a été mise de l'avant par le présent gouvernement de la province.

Le déneigement

Un sujet qui a pris à lui seul trois pages d'explications dans la lettre adressée au ministre est le contrat de déneigement que la municipalité a octroyé à la suite de trois appels d'offres.

Le premier appel d'offres, donné le 17 mai, amena les propositions de cinq entrepreneurs; une seule, celle de Construction St-Laurent Ltée, au prix le plus élevé de \$451,041, a été jugée conforme. Le conseil, à sa séance du 5 juillet, pour des raisons

que les 12 requérants considèrent obscures, a résolu de n'accepter aucune des offres et de procéder à un deuxième appel d'offres public et non restrictif. Trois entrepreneurs ont répondu à cet appel.

Le 16 août, la municipalité a demandé au ministère des Affaires municipales l'autorisation d'octroyer le contrat au plus haut offrant, soit à Pajean Inc., seul soumissionnaire de la localité. Le 23 septembre, le ministère a répondu que le contrat devait être octroyé au plus bas offrant, soit Henri Girard Inc., de Québec. Le conseil municipal, le 30 septembre, a quand même résolu de publier un autre appel d'offres, auquel n'a finalement répondu que l'entrepreneur local.

Les 12 citoyens qui demandent l'intervention du ministère signalent le danger d'une poursuite en dommages et intérêts, que l'entrepreneur Henri Girard a menacé d'intenter contre la municipalité, ce qui, le cas échéant, augmenterait considérablement les coûts au dépens des contribuables.

"Pratiques curieuses"

Les mêmes 12 citoyens ont aussi dénoncé des "pratiques administratives curieuses" en ce qui

concerne des travaux municipaux exécutés en 1980 et 1982. Les requérants se demandent pourquoi certains comptes ont été approuvés par un citoyen qui n'avait pas été mandaté à cette fin, semble-t-il. Ils se demandent aussi pourquoi le paiement de travaux d'infrastructure exécutés en 1980, dans le secteur Le Bourgeois, doit être assumé par tous les contribuables de la municipalité alors qu'ils n'ont pas été consultés, précisent-ils.

Pour le maire de Saint-Rédempteur, M. Emile Dubois, il n'y a pas de problème et rien n'a été fait illégalement. Selon lui, il ne s'agit que du "grenouillage" de la part d'un petit groupe d'opposants. "Le conseil municipal a toujours agi en toute clarté; il n'a rien à cacher."

Ceux qui demandent actuellement la tutelle

et une commission d'enquête, soutient M. Dubois, sont du groupe qui a perdu l'élection à la mairie, en 1979, et qui essaie encore de faire des problèmes. Ils n'en sont pas à leur première demande d'enquête, mais les précédentes n'ont pas eu de suite, rappelle M. Dubois.

Le maire Emile Dubois affirme donc que ce sont des opposants qui ne sont pas sérieux. "Nous avons toujours répondu convenablement aux questions des citoyens. S'il y a lieu de faire davantage de lumière, nos livres sont ouverts et nous allons aider ceux qui voudront les consulter. Ce que les opposants n'ont pas mentionné dans leur lettre au ministre, dit aussi M. Dubois, ce sont leurs insultes et les propos non sérieux qui ont fait parfois interrompre le dialogue."

A la défense du maire Pelletier

Le conseiller Jean-Pierre Bouchard, de Charlesbourg, a tenu à préciser que le maire Jean Pelletier n'avait pas influencé le vote des membres de la Communauté urbaine durant la grève des transports en commun.

"Jamais, au grand jamais, on a été influencé ou obligé de voter comme le maire de Québec, contrairement à ce qu'on peut penser en haut lieu", a déclaré M. Bouchard.

"Quand on vote, c'est de façon éclairée en cherchant à préserver les intérêts de nos concitoyens", a précisé le conseiller Bouchard.

POISSONNERIE QUEBEC INC.

FILET DE SOLE
Bte de 5 lb (6 sachets détachables)
2.35 lb **5.18** kg

CUISSES DE GRENOUILLES
catégorie # 1
4.39 lb **9.65** kg

CREVETTES CUITES
décorquées (du golfe St-Laurent)
4.99 lb **11.00** kg

Les Frites Malpeque

à partir de **44¢** la caisse

HUITRES EN FUT
Contenant de 8 oz (pour pâtes ou huîtres frites) **2.59** ch.

HUITRES PANÉES
(prêtes à frire) **4.59** lb **10.12** kg

PRIX DE GROS DIRECTEMENT DE L'ENTREPÔT
158, rue de l'Espinay, Québec, tél.: 529-2561
ASSORTIMENT COMPLET DE POISSONS ET DE FRUITS DE MER
(Face au parc Cartier-Brébeuf)

AUJOURD'HUI

Voyez les cahiers publicitaires de

- LA BAIE
- RICHELIEU
- STEINBERG
- GEM
- PROVIGO

INSERES DANS CETTE EDITION

LE MARCHÉ AUX PUCES

AU CARREFOUR JEAN-TALON

Charlesbourg

Du jeudi au dimanche inclus.
Jeudi, vendredi: 9h à 21h.
Samedi, dimanche: 9h à 17h.

Carrefour Jean-Talon
Jean-Talon
Rue H. Bourgeois
Rue H. Bourgeois

RENDEZ-VOUS SUR PLACE
TEL.: 627-3729

ENCAN PUBLIC

NOTES PAYABLES

TAPIS DE PERSE ET D'ORIENT

Avis est, par les présentes, donné que des sécurités garanties par un engagement commercial des actifs d'une compagnie canadienne en faveur de "K & E Trading" (Allemagne) sont devenues applicables.

Nous avons le mandat de liquider ces actifs par encan public en lots détaillés un à un aux plus hauts enchérisseurs. Tous ces tapis sont garantis noués à la main.

A cause d'autres engagements, nous devons terminer ce contrat par un dernier encan, ne manquez pas!

LE VENDREDI 19 NOVEMBRE A 7h30 P.M.
(inspection à partir de 5h00 p.m.)
HILTON CENTRE-VILLE
Salon St-Louis
Comptant, Master Card et Visa acceptés

Une 2e boutique
Elise Andrée

depuis 13 ans au service des Québécoises, Elise Andrée maintenant à Place Laurier, dans le mail sud-est (entre Zellers et La Baie)

Daisyfresh

No 2930 Allure superbe
Moulé, sans couture, tricot de polyester. Bretelles ajustables.

Concours Daisyfresh

Une simple visite vous rend éligible à gagner l'un des douze ensembles (le concours se termine le 30 nov.).

- Corseterie et fines lingerie
- Spécialité: importations européennes

Boutique elise andree ENR.

Galeries Charlesbourg - 628-7733
Place Laurier - 658-0757

4 JOURS SEULEMENT
du 17 au 20 novembre inclusivement

20%

DE RABAIS sur toutes nos SALOPETTES

— en velours côtelé
— de 0 à 6X ans

CLEMENT

Le plus grand spécialiste de vêtements pour enfants "de la naissance à l'adolescence".

Place Ste-Foy 653-9363

LES GÉNÉRALISTEURS 627-3472

35% de rabais

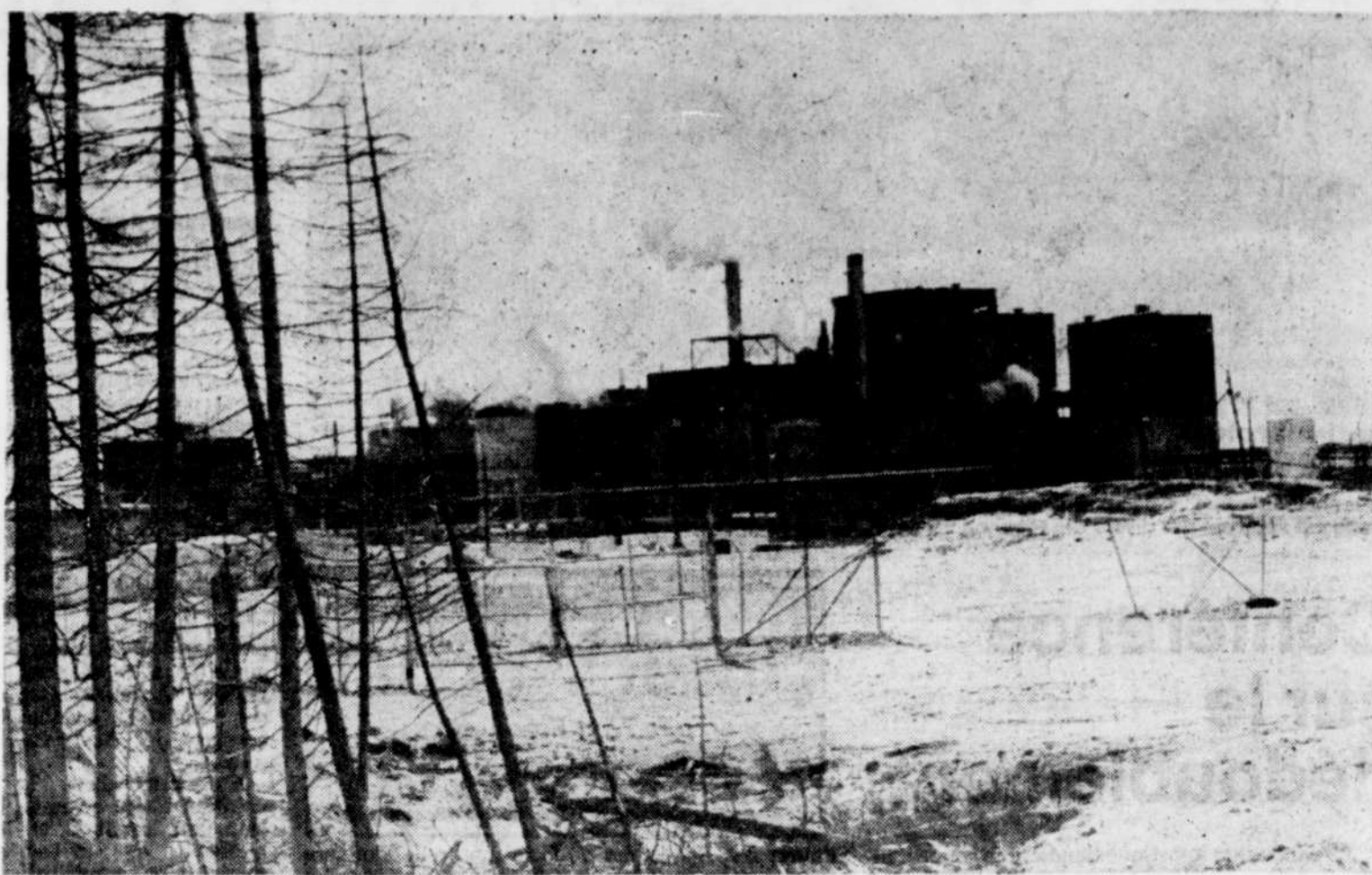
sur la vaisselle

blanche **TURI**

mobiliér impact inc.

2600 boulevard Laurier
ste-foy 653-4811
entre place Laurier et place ste-foy

LES RÉGIONS



En fermant ses portes en 1979, Rayonier-Québec, à Port-Cartier, payait des primes de séparation que les fonctionnaires décident aujourd'hui d'imposer.

Ex-employés de Rayonier-Québec Appel au fisc de laisser tomber les réclamations

par Jean Didier FESSOU

PORT-CARTIER — Dans un télégramme qu'il vient d'adresser au ministre québécois du Revenu, M. Alain Marcoux, le Syndicat canadien des travailleurs du papier, section locale 1125 à Port-Cartier, demande l'annulation des sommes réclamées par le fisc québécois à quelque 436 ex-travailleurs de Rayonier-Québec.

Dans ce télégramme expédié lundi après-midi et dont LE SOLEIL a obtenu copie, M. Gilles Bélanger note: "Les primes de séparation remises par Rayonier-Québec en 1979 à ses ex-travailleurs... avaient pour but d'aider ceux-ci à déboursier les frais de clause de bris de bail de location et de rachat d'hypothèque qui vont de deux mois de pénalité pour les loyers et jusqu'à six mois pour les hypothèques, peu importe le moment du départ de l'employé de la région".

Les faits, relatés par LE SOLEIL dans ses éditions du 14 septembre dernier, sont les suivants: à l'automne 1979, alors que la multinationale américaine ITT décidait de suspendre les opérations de Rayonier-Québec et de débaucher ses 1,300 tra-

vailleurs, le SCTP négociait l'obtention de primes de séparation.

Celles-ci se composaient d'une somme forfaitaire en argent totalisant l'équivalent de 173 heures de travail plus un arrangement en nature par lequel l'employeur s'engageait à prendre à sa charge deux mois de loyer de ses employés. La plupart d'entre eux logeant d'ailleurs dans des logements appartenant à l'employeur.

Et, en même temps, les dirigeants syndicaux obtenaient l'assurance du ministre du Revenu du Québec que cet "arrangement" ne serait pas imposable. Assurance que les fonctionnaires refusaient cependant de mettre formellement par écrit.

Trois ans plus tard, ces mêmes fonctionnaires réclamaient la part du fisc québécois à 436 ex-travailleurs de Rayonier-Québec et ceux-ci se voyaient imposer des sommes variant entre \$200 et \$500, avec un délai de 90 jours pour s'en acquitter. Somme alourdissant des intérêts depuis trois ans.

Organisant la riposte, le président de la section locale du SCTP, M. Gilles

Bélanger, faisait signer un avis d'opposition à quelque 140 de ses collègues sur les 200 qui demeurent encore dans la région. Et, bien entendu, ils ont l'intention d'user de tous les moyens légaux pour tenter d'être dispensés de cet impôt alors que, pour la plupart, ils sont sur l'assurance-chômage ou le bien-être social.

Tel est le sens du télégramme expédié en début de semaine au ministre Marcoux, après que M. Gilles Bélanger eut rencontré le député de Duplessis, M. Denis Perron, qui assura toute sa sympathie dans cette cause mais constata "qu'elle se présentait bien mal". En clair, il faudra payer.

A propos, que représente cet impôt? Et bien voici: M. Christian Thibault se voit réclamer, par exemple, \$260 du fisc québécois parce que Rayonier-Québec avait défrayé deux mois de son loyer à l'automne 1979 pour un montant de \$783.

Et ce n'est pas tout, croit encore M. Gilles Bélanger: "Lorsqu'on aura payé au provincial ce qu'il nous réclame, on peut être assuré que le fédéral viendra lui aussi chercher sa part".

Enquête municipale à Rimouski Un permis aurait été émis à la suite de pressions

par J.-Claude PAQUET

du bureau du Soleil

RIMOUSKI — Le témoignage de l'inspecteur des bâtiments de la ville de Rimouski, M. Benoît Bélanger, devant la commission d'enquête sur l'administration municipale de Rimouski, indiquait qu'en mars 1976, l'ex-conseiller municipal Jean-Louis Ruest a exercé des pressions pour l'émission d'un permis de construction au centre commercial Le Carrefour.

Après quelques semaines d'ajournement, la Commission municipale reprenait ses auditions hier à Rimouski avec les témoignages de MM. René Arsenault, ex-associé de M. Jean-Louis Ruest, dans Ruest et Arsenault Auto Ltée, et Benoît Bélanger, inspecteur des bâtiments de la ville de Rimouski. Aujourd'hui, c'est le notaire Joseph Bérubé qui comparait à nouveau devant la commission.

M. René Arsenault fut interrogé principalement sur les offres de vente consenties au promoteur Ruelland et à la firme Multi-Malls, de Toronto, et de l'intérêt que pouvait avoir la firme Ruest et Arsenault dans un changement de zonage sur les terrains ainsi offerts.

En réponse aux questions du procureur de la commission, le témoin reconnaît que les intérêts de M. Ruest pour un changement de zonage sur les terrains offerts peuvent coïncider avec ceux de la

ville, mais ce n'est certainement pas, dit-il, son intérêt personnel qui l'a motivé.

Voulez-vous dire, demande M. Bilodeau, qu'il n'a jamais été question du poste que M. Ruest détenait à l'hôtel de ville dans ses négociations avec les représentants de Multi-Malls? M. Arsenault répond qu'il ne saurait dire s'il en a été question, mais répond que c'est bien possible.

Au cours de son témoignage, M. Arsenault s'est attardé à défendre les positions ou les motivations de M. Ruest en ce qui concerne ce changement de zonage, mais à des questions plus précises, il a admis qu'en mars 1976, il est bien possible qu'il ait pu y avoir des pressions de la part de la firme Multi-Malls.

On en apprend plus à ce sujet dans le témoignage de M. Benoît Bélanger, inspecteur en bâtiments.

Ce dernier déclare que le 18 mars 1976, les représentants de Multi-Malls vont le voir à son bureau pour obtenir un permis de construction pour le centre commercial. M. Bélanger ne peut émettre ce permis puisque les exigences des règlements de zonage ne sont pas remplies. Les représentants de Multi-Malls font alors venir le conseiller Jean-Louis Ruest qui presse également l'inspecteur en bâtiments d'émettre le permis, lequel refuse malgré tout. Le lendemain, M. Ruest rappelle M. Bélanger et demande à nouveau d'émettre le permis, étant entendu, explique le conseiller municipal, que le

conseil municipal se réunirait le soir même pour accorder ce permis. Mais le fonctionnaire municipal est inflexible.

La séance du conseil a effectivement lieu ce même soir pour discuter de ce seul sujet, qualifié de mesure d'urgence dans le procès-verbal de cette assemblée.

En vertu de la résolution adoptée, la "cité de Rimouski s'engage à émettre un permis à Multi-Malls Inc. pour la construction d'un centre commercial sur une partie des lots 184 et 185 dès que les exigences des règlements de zonage, construction et lotissement auront été remplies".

L'inspecteur en bâtiments émet l'opinion que c'est là une procédure fort inhabituelle. Les représentants de Multi-Malls sont retournés le voir le 14 avril 1976, mais il ne pouvait toujours pas émettre ce permis.

C'est alors qu'il aurait été convoqué le lendemain chez le directeur du service des travaux publics, qui était accompagné de l'avocat de la ville et qui aurait demandé d'émettre le permis moyennant une lettre d'entente avec Multi-Malls, selon laquelle la firme s'engageait à respecter un certain nombre de conditions et règlements. Le permis fut émis le 15 avril 1976.

Dans son témoignage, M. Bélanger dit avoir trouvé bizarre cette insistance de la part de M. Ruest et c'est la raison pour laquelle il a senti le besoin de prendre des notes manuscrites, lesquelles il a déposées devant la commission.

A Thetford-Mines L'arme du crime viendrait de la collection de M. Roy

par Fortunat MARCOUX

du bureau du Soleil

THETFORD-MINES — Le pistolet semi-automatique .22 qui a tué deux personnes et blessé gravement une troisième, lors du drame passionnel qui s'est déroulé à Thetford-Mines, en fin de semaine dernière, proviendrait de la collection d'armes à feu appartenant au père-policier du suspect. Cependant, les balles auraient été achetées dans un magasin.

C'est ce que LE SOLEIL a appris de source fiable.

Le témoin important dans cette triste affaire est Claude Roy, âgé de 20 ans, fils

de Claude Roy qui est membre de la police municipale de Thetford-Mines depuis 20 ans.

Rapportant que le suspect a pénétré avec effraction durant la nuit de samedi au dimanche dans le domicile de la famille de Fernand Sylvain pour y chercher son amie de cœur Michèle, âgée de 18 ans, avec qui il entretenait des relations depuis quatre ans, et la contraindre à le suivre à son appartement de Victoriaville. Ça ne s'est pas déroulé sans accrochage. La mère de Michèle a été atteinte mortellement de deux balles, son frère de 14 ans a été tué dans son lit d'un coup de feu à la tête, tandis que son père a été blessé

gravement à l'abdomen. Ce dernier repose dans un état satisfaisant à l'hôpital de Thetford.

Le jeune couple a été intercepté une heure plus tard à un barrage dressé par la Sûreté du Québec sur la route 265, à la hauteur du village de Sainte-Sophie. La jeune fille a été libérée après avoir expliqué que son ex-ami l'avait forcée à la suivre.

Les funérailles des victimes auront lieu vendredi après-midi en l'église Saint-Noël Chabanel.

L'enquête du coroner aura lieu au plus tôt la semaine prochaine.



**PAR 25\$
D'ACHAT***

CHEZ TRANS-CANADA

Conservez précieusement ce bon! Appliqué à l'achat de marchandises vendues au prix régulier dans les magasins de chaussures Trans-Canada, il pourrait bien vous valoir plusieurs dollars!

En fait, il vaudra autant de fois 1,00\$ qu'il y aura de tranches de 25,00\$ dans le total de vos achats* effectués au cours d'une même visite.

Par exemple, il vaut 2,00\$ lorsque vous achetez pour au moins 50,00\$ de marchandises, il vaut 3,00\$ si vous en achetez pour au moins 75,00\$, et ainsi de suite.

Profitez-en! Mais hâtez-vous : ce bon est valable jusqu'au 11 décembre 1982.

C'est bon ça!

C'est bon ça!

**PAR 25\$
D'ACHAT***

Bon d'achat de marchandise.
Ce bon n'a aucune valeur au comptant.
Il vaut 1,00\$ par 25,00\$ d'achat de marchandises vendues au prix régulier dans les magasins de chaussures Trans-Canada.
Un seul bon accepté par transaction.
Valable jusqu'au 11 décembre 1982.
*Pourvu qu'il s'agisse de marchandises vendues au prix régulier.



TRANS-CANADA
SAIT TOUJOURS CHAUSSER CHACUN



Des études sur les casinos seront rendues publiques

Le ministre du Revenu, M. Alain Marcoux, s'est engagé, hier, à rendre public l'ensemble des études qui ont amené le gouvernement à renoncer à implanter des casinos au Québec. "L'ensemble des documents" mais "pas nécessairement la totalité", a cependant ajouté le ministre. A la demande de l'opposition, M. Marcoux a également promis de dévoiler le coût de ces études.

Marine Industrie

Le premier ministre Lévesque a accepté, hier, de faire examiner la situation de Marine Industrie en commission parlementaire, comme le réclamait l'opposition. En septembre, la direction de Marine annonçait que 565 nouvelles mises à pied seraient effectuées d'ici la fin de novembre. Il y a un mois, le syndicat demandait une enquête publique sur l'administration de Marine, qui est la propriété à 65 pour 100 de la Société générale de financement (SGF).

Anniversaires

C'était jour d'anniversaire à l'Assemblée nationale, hier. Le député de Charlevoix, M. Raymond Mailloux, célébrait ses 20 ans de vie parlementaire et le député de Gatineau, M. Michel Gratton, son 10e anniversaire. Les réjouissances libérales ont été quelque peu assombries quand le député de Deux-Montagnes, M. Pierre de Bellefeuille, a rappelé qu'il y a six ans, cette semaine, le Parti québécois était porté au pouvoir pour la première fois.

Ligue des droits de la personne

LE SOLEIL, ainsi que La Presse, ont été cités dans la mention présentée, hier, à l'Assemblée nationale, par le député de Louis-Hébert, M. Réjean Doyon, afin de féliciter le journal The Gazette de Montréal, qui a obtenu le Grand Prix de la société B'Nai Brith pour la défense des droits de la personne.

LE SOLEIL a, en effet, reçu une mention honorable de la Ligue des droits de la personne B'Nai Brith du Canada pour sa politique générale de publication d'articles en faveur des droits de la personne. Par ailleurs, le ministre des Communautés culturelles et de l'immigration, M. Gerald Godin, a profité de l'occasion pour souligner que The Gazette était le seul journal du Québec à avoir un "ombudsman", une personne pour répondre publiquement des politiques du journal.

Conseil du patronat

MONTREAL (d'après PC) — Le Conseil du patronat du Québec s'oppose à tout amendement à la charte des droits et libertés de la personne qui aurait pour but d'imposer des quotas d'embauche aux entreprises, a-t-il fait valoir par le biais d'un communiqué, hier.

Le CPQ suggère plutôt de s'en tenir à des mesures incitatives tels subventions et dégrèvements d'impôt pour favoriser l'embauche ou la formation des personnes handicapées, des femmes ou des membres d'une minorité ethnique. Le CPQ appréhende l'imposition d'éventuels programmes d'accès à l'égalité, tels que mentionnés dans un projet de loi déposé en juin dernier par le ministre de la Justice, M. Marc-André Bédard, et qui doit être débattu bientôt à l'Assemblée nationale.

à Noël Place Ste-Foy vous en met plein le coeur

Noël, c'est un enfant qui rit. Des boucles et des rubans. C'est la nuit qu'on n'oublie pas, chaque année, ça recommence. Meilleur à chaque fois

à place stefoy

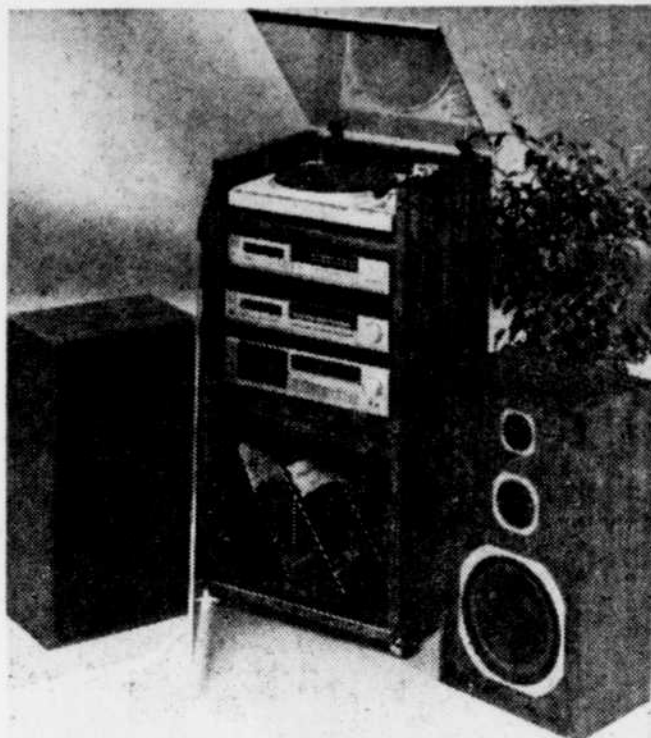


RENOVATION - ARTICLES EN PROMOTION A CERTAINES HEURES - VENTE D'ENTREPOT - RENOV

RENOVA

MISE DE CÔTÉ
ACCEPTÉE18-19-20 NOVEMBRE
SUPER-RABAIS

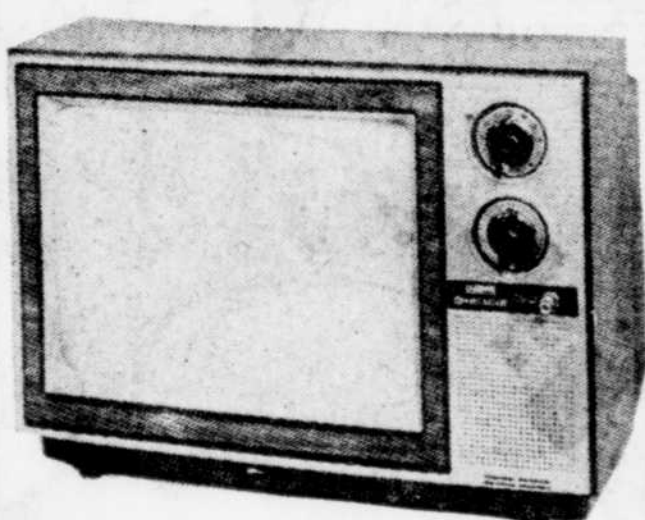
CHAÎNE STEREOGRAPHIQUE

HITACHI
HAM 33 / FTM 44 /
HT 66S / HSP 50S /
D-E 37 / LAC 8800**PRIX
"RENOVA"**

CHAÎNE STEREOGRAPHIQUE

HITACHI
SR 2001 / HT21 /
HSP 308 / LAC
2000**PRIX
"RENOVA"****VIDEO**
HITACHI

Modèle VT-8500A

**PRIX
"RENOVA"****CAMERA
ELECTRONIQUE
COULEUR**
HITACHI
Avec mise au point automatique
mettant en vedette la "Revue ins-
tantanée". Modèle VK-C850**PRIX
"RENOVA"**

TELECOULEUR 14"

HITACHI
(similaire à
l'illustration)
**PRIX
"RENOVA"****3999\$**
3 JOURS
RENOVA VENTE
SUPER-RABAIS
VENTE
D'ENTREPOT
**MEUBLES BARNABÉ**

875, Trans-Canada, St-David — 833-9222

La conciliation a fait des progrès à Beauport

par **Gérald OUELLET**

La conciliation se poursuit entre le Syndicat des employés municipaux et la ville de Beauport. En effet, à la suite d'un assouplissement de la part de la municipalité, le normatif pour les trois prochaines années sera réglé à la satisfaction des deux parties, tandis que la clause salariale sera solutionnée pour 1982 seulement. Il y aura réouverture de la convention collective à se sujet pour 1983 et 1984.

Ce sont les renseignements qui ont été obtenus par LE SOLEIL hier, les deux parties ayant été convoquées au bureau du conciliateur, M. François Guérin.

La ville offrait pour 1982, 11,5 pour 100 d'aug-

mentation, 6 pour 100 pour 1983 et 5 pour 100 pour 1984.

Cette conciliation implique les 145 employés manuels et de bureau de la ville de Beauport. Il est à noter que la convention collective actuelle est échue depuis le 31 décembre 1981 et que l'on tente de négocier une nouvelle convention collective de travail pour les années 1982-1983 et 1984.

Pour sa part, le maire de Beauport, M. Michel Rivard, se dit toujours très optimiste en ce qui a trait à une solution négociée.

Le Syndicat des employés municipaux de Beauport fait partie du Syndicat canadien de la fonction publique.

Québec ne deviendra pas une distributrice de subventions

La ville de Québec n'acceptera pas l'offre qui lui est faite par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche de toucher une subvention d'environ \$98,000 qui pourrait ensuite être redistribuée aux organismes de la municipalité.

Fidèle à la position de l'Union des municipalités, le maire de Québec a déclaré officiellement, lundi, qu'il ne jouera pas "ce jeu-là" avec le gouvernement. L'Union des municipalités refuse de devenir un "canal par lequel le gouvernement distribuerait ses subventions".

On craint, parmi les maires, que cette politique

ne crée l'habitude chez les organismes de loisir de venir solliciter des subventions directement à la ville. Or, qu'advient-il, interroge le maire Pelletier, lorsque Québec décidera de couper ses subventions discrétionnaires?

Le maire Pelletier déclare que "les villes vont être alors pognées avec le problème. Elles auront créé des besoins et il faudra continuer de les satisfaire".

Le Québec a d'ailleurs connu une expérience semblable quand le fédéral a supprimé ses projets d'Initiatives locales, de raconter le maire Pelletier.

Des camionneurs artisans acceptent des prix réduits

Des négociations serrées ont permis à la ville de Québec d'obtenir une réduction importante des prix proposés par soumissions par le poste d'affectation 03 du camionnage en vrac (région de Québec) concernant le transport de la neige, cet hiver.

De fait, lors de l'ouverture des soumissions, les camionneurs proposaient leurs services à un prix 27,8 pour 100 plus élevé que les prévisions et finalement ils ont accepté de les ramener à 4,4 pour 100 de plus que les prévisions budgétaires de la ville.

La ville n'a pas véritablement de choix puisque le poste d'affectation a été le seul à soumissionner

sur la plupart des zones. Le seul groupe de camionneurs organisés en unités de travail autonome (ils sont 10) ont offert leurs services à bien meilleur compte que le poste d'affectation mais seulement dans une zone. Le groupe représenté par M. Charles-H. Fortier proposait de transporter la neige pour 79 cents le mètre cube comparativement à 97 cents pour le poste d'affectation. Dans les quatre autres zones on n'a reçu que la proposition du poste 03.

Perception plus hâtive des comptes de taxes

La ville de Québec percevra la première tranche du compte de taxes 1983 dès le premier mars plutôt que le premier avril comme l'an dernier. Cette décision a été prise de façon à garnir plus vite les coffres du trésor municipal.

Le maire Pelletier a expliqué "que les autres villes ont l'habitude de percevoir le premier versement des taxes en février la plupart du temps".

Le second versement sera exigible à compter du premier juillet. Les villes ne peuvent pas percevoir la seconde moitié du compte avant cette date en vertu d'une loi provinciale.

le futon, un style venu du Japon



20% sur notre futon simple
rég. 120,00 \$
spécial 96,00 \$

20% sur notre futon double
rég. 158,00 \$
spécial 126,40 \$

20% sur notre futon "queen"
rég. 180,00 \$
spécial 144,00 \$

10% sur nos housses de futon

l'atmosphère au 2^e

2006, chemin St-Louis (coin Maguire)
Sillery, Québec
G1T 1P1 (418) 683-9641

JE SERAI MINCE POUR NOËL... ET VOUS?

20% d'escompte

En commençant dès aujourd'hui à suivre un programme de perte de poids, sain, équilibré et qui vous gardera en santé, vous atteindrez votre but pour la période des fêtes tout en suivant un programme de maintien et de stabilisation qui vous permettra de fêter et de faire tout ce que vous voulez durant la période des fêtes sans prendre du poids.



- Perdez de 3 à 7 lb par semaine
- Vous serez conseillé individuellement tous les jours
- Personnel d'infirmières et de nutritionnistes
- Aucune décision à prendre

Commencez dès maintenant, les résultats débiteront en même temps que vous débutez.



De 8h à 19h du lundi au vendredi MASTER CARD/VISA
CLINIQUE DE CONTRÔLE DE POIDS PERMANENT

2600, boul. Laurier Complexe Centre-Ville Sainte-Foy 659-4596 (2e étage, près d'Entrain)
MONTREAL - TORONTO - HALIFAX - REGINA - WINNIPEG - HAMILTON



Le câble se fera attendre dans 16 municipalités

par Marcel COLLARD

Câblevision nationale a renoncé à sa requête d'extension du câble dans 16 municipalités de la région immédiate de Québec en raison de la situation économique et elle a fermé le dossier, du moins pour les deux ou trois prochaines années.

Au mois de juin 1982, la compagnie avait demandé au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes d'étendre ses services au cours de l'année 1983 à un potentiel de 13,500 foyers de Saint-Augustin, Pont-Rouge, Neuville, Champigny, Donnacona, Cap-Saint, Sainte-Anne-de-Beaupré, Saint-Joachim, Cap-Tourmente, Lac-

Beauport, Shannon, Lac-Saint-Charles, Notre-Dame-des-Laurentides, Château-Richer, L'Ange-Gardien et Boischatel. Cependant, avant même que les auditions publiques ne soient tenues, la compagnie a retiré sa requête.

Le vice-président de Câblevision nationale Ltée, section de Québec, M. Georges Lebel, a expliqué au SOLEIL que le projet nécessitait un investissement de \$3,000,000. Cependant la situation économique et la décision du gouvernement fédéral de limiter les hausses de coûts à sa politique de 6 et 5 pour 100 ont obligé la compagnie à réviser ses plans d'expansion.

Il ne prévoit pas rouvrir le dossier dans un avenir prévisible, du moins

pas dans les deux ou peut-être trois prochaines années.

A la dernière réunion du conseil municipal de Charlesbourg, le conseil-

ler Lawrence Pageau, représentant le secteur Bon-Pasteur, a déclaré que la

population éprouvait une grande déception.

Résultats inchangés à Val-Bélair après la révision des bulletins

par Marcel COLLARD

La révision des bulletins de vote, faite lundi devant le juge Denis Gobeil, de la cour provinciale, n'aura rien changé à la composition du conseil municipal de Val-Bélair.

Au siège numéro 4, M. Aurèle Savard, de l'équipe "la relève" du maire Claude Beaudoin, a été confirmé à son poste avec 252 voix, soit trois de moins qu'au soir de l'élection du 7 novembre. M. Henri Boulanger, candidat du groupe de l'ancien maire Yvan Dubé, qui avait demandé un nouveau dépouillement des boîtes de scrutin, a perdu cinq votes, terminant avec 249 voix, concédant à son adversaire une majorité de trois votes.

Les résultats sont demeurés inchangés au siège numéro 5 où M.

Gilles Duchesne, associé à l'équipe du troisième candidat à la mairie, M. Jean Dorval, a conservé ses 265 voix, soit deux de plus que Mme Paule Savard, de l'équipe du maire Beaudoin.

Le 11 novembre, le juge Gobeil avait analysé les bulletins pour trancher l'égalité des votes entre deux candidats. M. Roger Naud, de l'équipe Beaudoin, avait été déclaré gagnant.

Aucun candidat du maire sortant n'a été élu. M. Beaudoin siègera avec trois membres de son équipe et avec trois autres conseillers qui s'étaient associés à M. Jean Dorval. Au soir des élections, de part et d'autre, on avait donné l'assurance que les conseillers pourraient se rallier et faire cause commune en faveur de la restauration du climat municipal.

Disso!ution de l'Union des citoyens à Sainte-Foy

Le président-fondateur de l'Union des citoyens de Sainte-Foy, M. François Hulbert, a indiqué dans un bref communiqué ces derniers jours que cet organisme a décidé de se dissoudre en raison du manque de motivation de ses membres.

Actif de 1977 à 1979

L'Union des citoyens était un groupement populaire très actif de 1977 à 1979 sur la scène municipale de Sainte-Foy. L'an dernier, le groupe n'a présenté aucun candidat à l'élection au cours de laquelle deux partis, dirigés respectivement par le maire actuel, M. Louis-Marie Lavoie, et Mme Andrée Boucher, se sont fait la lutte.

Au moment de cette bataille électorale et par la suite, les deux formations politiques "au pouvoir" et de "l'opposition" ont occupé presque toute la place reculant l'Union des citoyens au troisième plan, d'où la démotivation des membres.

Sans amertume

Les quatre membres du conseil d'administration toujours en poste ont décidé de saborder l'organisme sans exprimer d'amertume du fait que les débats publics continuent de se faire à l'hôtel de ville et qu'ils continueront individuellement de s'occuper de la question en temps et lieu.

C'est du moins l'engagement qu'a formulé M. Hulbert, récemment, lors d'une brève entrevue téléphonique.

Bureaux à louer à Beauport

- Edifice de la Pharmacie Racine, situé dans le centre de Beauport au 682, avenue Royale.
- Locaux jusqu'à 3,500 p.c. disponibles immédiatement, climatisés, grand stationnement, 2e étage.
- Convient pour clinique médicale, avocats, notaires, assureurs-vie, etc.

Pour renseignements: Oscar Racine 661-7721

ABRI FISCAL

Immeuble Classe 31

revenu	impôt payé actuellement	impôt payé si vous avez un abri fiscal
30 000 \$	8 771 \$	864 \$
35 000 \$	11 778 \$	2 948 \$
45 000 \$	17 228 \$	6 974 \$
55 000 \$	22 925 \$	11 778 \$
65 000 \$	28 992 \$	17 228 \$

Comme vous le constatez, il devient très important aujourd'hui, de connaître les lois et plus particulièrement celles qui vous permettront de conserver pour vous la rémunération si durement acquise.

Si vous possédez une bonne réputation de crédit, aucun comptant n'est nécessaire. De plus, l'administration des immeubles est confiée à des professionnels dans le domaine.

AGISSEZ MAINTENANT

Ce privilège, à l'encontre de la croyance populaire, n'est pas réservé exclusivement aux riches.

GUY PARE 529-2934

Courtier en immobilier
Fiscalité immobilière

La toute nouvelle façon de déguster les délicieux légumes Del Monte:

Buvez-les.



Vous pouvez maintenant savourer le bon goût des légumes Del Monte autrement que dans votre assiette. Versez-vous un verre de LA JARDINIÈRE... le nouveau cocktail au jus de légumes de Del Monte. LA JARDINIÈRE, c'est un jus parfait que Del Monte a préparé et assaisonné avec les bons légumes de son jardin et un choix spécial de fines herbes. LA JARDINIÈRE de Del Monte. Encore une bonne preuve qu'avec Mère Nature de notre bord, tout le meilleur est pour vous!

Chez Del Monte, Mère Nature est de notre bord.

15¢

UNE BOÎTE MOINS 15¢

ÉCONOMISEZ 15¢ À L'ACHAT D'UNE BOÎTE DE 19 OZ (540 ML) OU D'UNE BOÎTE DE 48 OZ (1.36 L) DE LA JARDINIÈRE.

NE DÉCOUPER QU'UN SEUL COUPON COUPON DU MARCHAND

0045400

35¢

DEUX BOÎTES MOINS 35¢

ÉCONOMISEZ 35¢ À L'ACHAT DE DEUX BOÎTES DE 19 OZ (540 ML) OU DE DEUX BOÎTES DE 48 OZ (1.36 L) OU D'UNE BOÎTE DE CHACUN DE CES DEUX FORMATS DE LA JARDINIÈRE.

NE DÉCOUPER QU'UN SEUL COUPON COUPON DU MARCHAND

0045400

Au marchand: Canadian Canners Ltd. vous remboursera ce coupon à sa valeur nominale plus 7¢ de frais de manutention, pourvu que vous vous conformiez aux termes de cette offre. Les factures prouvant l'achat de stocks suffisants pour couvrir le nombre de coupons présentés devront être fournies sur demande. Toute autre utilisation constitue une fraude. Poster ce coupon à Canadian Canners Ltd., C.P. 3000, Saint John, N.B. Cette offre prend fin le 1er juin 1983.



Noël: aide demandée pour des grévistes

par Guy DUBÉ

Le conseil central de la Confédération des syndicats nationaux (CSN), région de Québec, organise une campagne de souscription syndicale et populaire afin que les familles de quelque 100 grévistes et "lockouts" puissent vivre "un Noël comme tout le monde", en décembre.

Les revenus de la campagne, dont l'objectif est de \$10,000, vise à acheter une dinde et un panier de provisions pour chacun des grévistes ainsi qu'un petit cadeau pour leurs enfants.

Le conseil central suggère à l'ensemble des syndicats non affectés par les grèves de fournir un minimum de 50 cents par membre. Les dons, faits au nom du conseil central, campagne "Un Noël comme tout le

monde", doivent parvenir à la CSN avant le 6 décembre, a indiqué hier, lors d'une conférence d'information, le conseiller syndical de la CSN, Conrad Giguère.

M. Giguère a précisé que, parmi ceux qui sont le plus susceptibles d'être encore sans travail aux Fêtes, on retrouve: les cinq travailleurs de la Quincaillerie de Baie-Saint-Paul, en grève depuis le 18 août 1981; les 15 travailleurs de Mécart (une entreprise spécialisée en sonorisation, dans le parc industriel Saint-Augustin), en grève depuis le 30 août 1982; les 23 travailleurs et travailleuses de David Drouin (une entreprise d'emballage de fruits et légumes, à Beauport), en lock-out depuis le 10 septembre; les 31 travailleurs forestiers du Grand-Portage (Côte-du-Sud), en grève de-

puis le 14 septembre 1982; et les 30 chauffeurs d'autobus scolaires de Transport Chauveau, sans travail depuis deux semaines maintenant.

Injonction de la CUQ

Parlant de la grève qui sévit chez Mécart, M. Giguère a dénoncé l'attitude de la Communauté urbaine de Québec (CUQ) qui a déposé une requête en cours supérieure visant à faire enlever la roulotte dans laquelle les grévistes se réchauffent, lors du piquetage.

La roulotte des grévistes serait installée sur un lot appartenant à la CUQ, à proximité de Mécart. "C'est clair que la CUQ prend partie pour un employeur qui ne veut pas négocier", a lancé M. Giguère en conférence de presse.

C'est la CUQ qui administre le parc industriel Saint-Augustin et elle indique dans sa requête qu'elle a "l'obligation légale d'assurer la tranquillité et la sécurité des citoyens du parc industriel". La CUQ ajoute que les grévistes "profitent de leur occupation illégale pour intimider leur employeur, Mécart Inc., dont l'établissement est situé à proximité".

"On a le droit de piqueter lors d'un conflit de travail, a renchérit M. Giguère, et l'on sait pertinemment qu'on ne pourra pas passer nos journées là si l'on n'a pas d'endroit où se réchauffer en plein hiver.

David Drouin Inc.

Par ailleurs, David Drouin, de Beauport, a fait savoir à ses 23 travailleurs, en lock-out depuis le 10 septembre, qu'il était en sérieuses difficultés financières, ce que ne veut pas croire le syndicat tant qu'il n'aura pas pu vérifier lui-même les livres comptables.

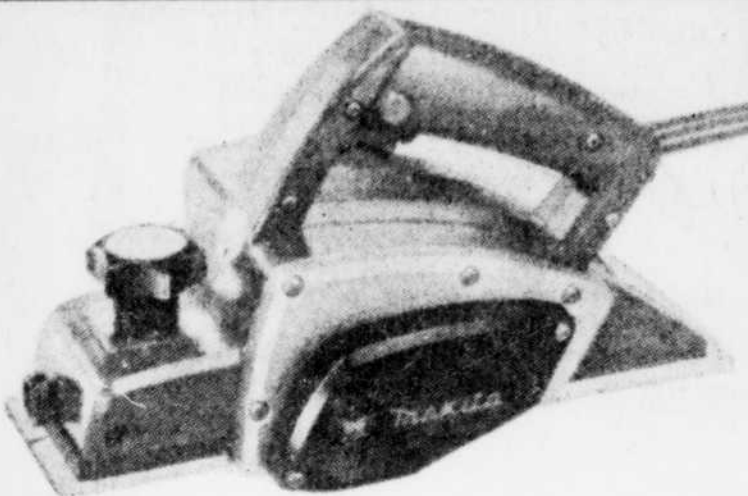
Une rencontre, à cet effet, doit avoir lieu la semaine prochaine et l'employeur se dit prêt à ouvrir ses livres.

La convention collective, à cet endroit, est échu depuis le 18 août 1981. Deux points sont principalement en litige: les salaires et le fait que l'employeur veut affecter son personnel cadre à des tâches et des postes prévus pour des employés syndiqués dans la convention collective.

VENTE
3,500,000

Jusqu'au 20 novembre 82

SANS TAXE



Rabot électrique "MAKITA"
3 1/4", isolation double

Sans taxe

RABAIS
DE
69⁰⁰

99⁹⁸

Notre prix courant: \$168.99

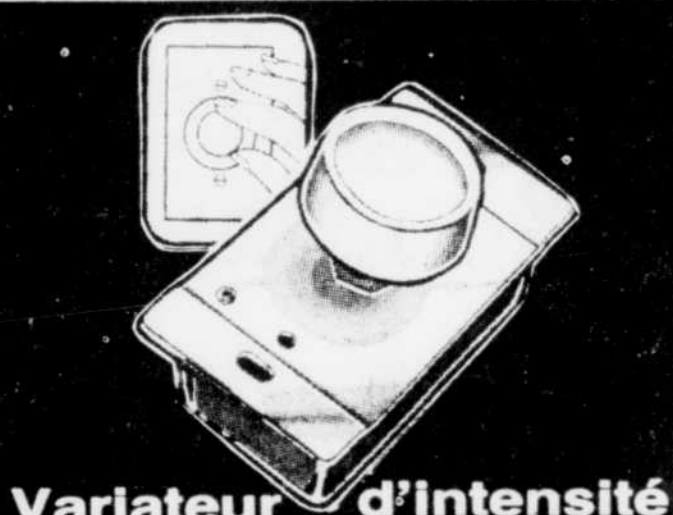


Jeu de 35 mini-lumières
Intérieures no 4811

Notre prix courant: \$7.99

4⁹⁸

Sans taxe



Variateur d'intensité

Notre prix courant: \$7.99

5⁴⁸

Sans taxe

LE BRICOLAGE
A VOTRE
MESURE



RABAIS DE
\$20

Sans taxe
68⁹⁸

Notre prix courant: \$88.99

Perceuse "MAKITA" de 3/8"
isolation double.

A PARTIR DE 4⁴⁸

4' x 8'

TOUCHATOU vous offre un
très grand choix de préfini,
venez choisir le vôtre

BOIS D'EPINETTE
DE 1re QUALITE
2" x 3" x 8'

88^c

Sans taxe

Notre prix courant: \$1.09



RABAIS DE
\$5

14⁹⁸

Sans taxe

Notre prix courant: \$19.99

Coffre à outils
pour le vrai bricoleur

TOUCHATOU



Heures d'ouverture:
Lundi à mercredi: 9h30 à 17h30
Jeudi à samedi: 9h30 à 21h00
Samedi: 9h30 à 17h00



VILLE VANIER

445, boul. Pierre-Bertrand

687-2960

CHARLESBOURG

1200, 80e Rue est

628-0450

SAINT-ROMUALD

2, rue du Progrès

839-0621

ARMAGH

Nos mentions de prix courant se rapportent exclusivement au prix des magasins TOUCHATOU.

TROIS-RIVIERES

VENTE DE FAILLITE DANS L'ALIMENTATION

FEDERATION DES MAGASINS COOP
(ENTREPOT)

la vente se CONTINUE

INVENTAIRE COMPLET EN ALIMENTATION (PRODUITS REFRIGERES, CONGELES, ETC.)
ACCESSOIRES DE CUISINE, PRODUITS DE BEAUTE, VERRERIE
ET BEAUCOUP D'AUTRES PRODUITS!

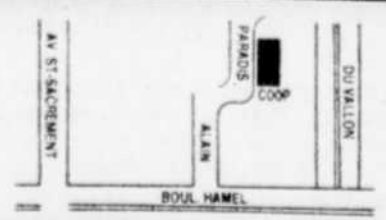
TOUS CES ARTICLES SONT A RABAIS DE **30% A 50%**

GLADE CONDITIONNEUR D'AIR MAINTENANT 0,88\$	ST-HUBERT MELANGE A SOUPE 128 G MAINTENANT 0,54\$	SUNLIGHT SAVON MAINTENANT 0,69\$	ROBIN HOOD GRUAU MINUTE 2 KG MAINTENANT 1,99\$	ARCTIC POWER DETERGENT 6 L MAINTENANT 2,99\$
CASHMERE PAPIER HYGIENIQUE MAINTENANT 1,99\$	TOUTE LA PEINTURE MAINTENANT 50% RABAIS	PINESOL 400 ML MAINTENANT 0,99\$	CLOUS 50 LB MAINTENANT 40% RABAIS	BOCAUX A CONSERVES 60 OZ MAINTENANT 0,24\$
PAMPER POUR CHATS 184 G MAINTENANT 0,32\$	KRAFT PREPARATION DE FROMAGE FONDUE 250 G MAINTENANT 1,25\$	BIC STYLOS MAINTENANT 50% RABAIS	BLUE BONNET MARGARINE 454 G MAINTENANT 0,67\$	CREMOR BEURRE FOUETTE 250 G MAINTENANT 1,16\$
MARVEN'S BISCUITS FEUILLES PILOT 350 G MAINTENANT 0,92\$	HEINZ SPAGHETTI EN SAUCE 796 ML MAINTENANT 0,92\$	MEOW MIX POUR CHATS 2 KG MAINTENANT 2,89\$	MOTTS "BEEFAMATO" 469 ML MAINTENANT 0,70\$	CORDON BLEU RAGOUT IRLANDAIS 680 G MAINTENANT 1,67\$
LABONTE MIEL NATUREL 1 KG MAINTENANT 3,16\$	KRAFT FROMAGE CHEDDAR FONDUE 500 G MAINTENANT 2,40\$	CONFIDETS MAXI-SERVIETTES 12 MAINTENANT 0,99\$	PARTY Tyme MELANGE POUR BOISSON 464,6 ML MAINTENANT 1,51\$	HELEN CURTIS EVERYDAY SHAMPOING 350 ML MAINTENANT 1,79\$
VICKS PASTILLES 14 MAINTENANT 5/0,99\$	BALAI A NEIGE AVEC GRATTOIR MAINTENANT 0,73\$	PHILIPS COUTEAU ELECTRIQUE A LAMES PIVOTANTES ET PLATEAU MAINTENANT 29,99\$	PROCTOR SILEX GRILLE-PAIN T-3000 MAINTENANT 24,99\$	MAPLE LEAF PRINCE MEAT AVEC PAIN ET GRAVIER 682 ML MAINTENANT 2,42\$
SCHWARTZ VINAIGRE BLANC PUR 1 L MAINTENANT 0,71\$	FLUFFS CEREALES 5,68 L MAINTENANT 0,85\$	WELCH'S NECTAR DE PRUNEAUX 4/156 ML MAINTENANT 1,06\$	COTT RACINETTE 750 ML MAINTENANT 0,52\$	VELOUTINE EPAISSISSANT A SAUCE 250 G MAINTENANT 0,86\$
GERBER CEREALES POUR BEBES 454 G MAINTENANT 1,79\$	ALLEN'S JUS DE POMMES PUR 540 ML MAINTENANT 0,62\$	LIPTON CUP-A-SOUP 85 G MAINTENANT 0,71\$	SCHWARTZ RELISH SUCREE 500 ML MAINTENANT 0,90\$	LOWNEY'S CHOCOLAT AUX CERISES 600 G MAINTENANT 4,54\$

PLUS DE 1,000 PRODUITS SONT DISPONIBLES A RABAIS

ADRESSE: 260, RUE PARADIS
PARC INDUSTRIEL
DUBERGER

HEURES: LUNDI — MERCREDI 9h—17h30
JEUDI — VENDREDI 9h—21h00
SAMEDI 9h—17h00

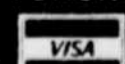


PAS DE LIMITE PAR CLIENT • TOUS LES ARTICLES SONT REDUITS DE 30% à 50%

VENTE FAITE PAR

Maynards

• DEPUIS 1902 •
QUEBEC • MONTREAL
TORONTO • VANCOUVER



DIVISION LIQUIDATION DE MARCHANDISES

DOSSIERS

/ Document /

Le sport international Tout, sauf un divertissement

Dans une conférence prononcée devant l'Institut canadien des affaires internationales (ICAI), hier soir, l'écrivain Paul Ohl a fait le procès du sport international, démontrant les enjeux politiques et économiques de cette immense machine. Voici de larges extraits de sa conférence.

par Paul Ohl

(...) Des philosophes ont défini le sport comme étant l'équivalent moral de la guerre; ils n'ont pas entièrement tort. Par analogie, les manchettes sportives de tous les journaux du monde, truffées de verbes agressifs et de clichés militaires, leur donnent de ce fait raison.

D'ailleurs, 20 siècles après une époque que les historiens appelaient la Barbarie, des gladiateurs modernes continuent de s'affronter dans des arènes et certains en meurent, en moins grand nombre, mais ils meurent: les uns, sous les coups de poing d'un adversaire dans le ring (plus de 700 depuis le début du XXe siècle); les autres, dans l'acier tordu des bolides lancés à 200 mph sur les circuits de Grand Prix; d'autres sous les effets des drogues. D'autres, toujours en vie, sont brisés, physiquement ou psychologiquement; ceux qui ont encore une valeur marchande sont remis à neuf, parce qu'ils constituent la matière première d'un immense réseau de profits.

En Amérique du Nord particulièrement, ils sont les hommes-objets les plus convoités de la grande vitrine du capitalisme. Leurs noms et leurs exploits quotidiens ont éclipsé les grandes inventions scientifiques ainsi que les noms de tous les récipiendaires des prix Nobel. Ils appartiennent à un empire qui fonctionne comme une multinationale avec des entrées privilégiées à la Maison-Blanche, au Congrès, au Sénat, dans les cours de justice et dans les bureaux de direction des plus grandes sociétés industrielles et commerciales du continent.

Le sport professionnel

L'empire est celui du sport professionnel, entreprise tentaculaire qui a des intérêts économiques dans tous les États américains et la plupart des provinces canadiennes, soit environ 50 villes et agglomérations de plus de 600,000 habitants; dont le chiffre d'affaires annuel approche les \$10 milliards, soutenu par un autre \$2 milliards générés par les preneurs aux livres; dont le produit est récupéré par les grands réseaux de radiotélédiffusion au rythme conservateur de 2000 heures TV / année, ce qui représente des profits en vente de temps de publicité de près de \$1 milliard; qui accapare à plein temps 30 pour 100 de l'auditoire nord-américain dont plus de 80 pour 100 de la population mâle, soit 75 pour 100 du pouvoir d'achat potentiel nord-américain.

Important et influent disons-nous? Assez influent pour que des sociologues estiment que le football professionnel à la télévision du lundi soir (50 millions de Nord-Américains à l'écoute) modifie directement le ratio du crime par minute sur le continent (on estime à une réduction de plus de 50 pour 100 l'indicateur de un crime violent par 24 secondes et de un meurtre toutes les 23 minutes, dans la plupart des grandes villes américaines).

Assez important pour qu'un... grève de joueurs professionnels (football) les moins bien payés sur le continent à \$90,000 US, comparativement à \$118,000 (hockey), \$218,000 (basketball) et \$240,000 (baseball) fasse perdre \$400 millions US, en achat de commerciaux TV (30 secondes à CBS et ABC pour \$150,000 US et \$800,000 US la minute commerciale pour le Super Bowl) et mette en péril le seuil de rentabilité des ventes de Ford Motor Co., de Chrysler, de Chevrolet, des brasseries Miller Beer et Anheuser-Busch et de la compagnie de jeux vidéo Atari...

L'athlète

(...) Mais il est vrai que le sport n'a rien de banal, ni même de normal; il n'est donc pas un produit de l'habitude, de la norme sociale. Ses véritables pratiquants, athlètes de pointe, olympiques comme professionnels, sont à des années-lumière du commun des mortels. Le

spectacle du sport, son expansion et sa visibilité, procèdent de la notion de mythe, de drame et de risque. Il transcende, du moins en théorie, la notion de géographie politique et de rapports de force conventionnels.

Ce qui permet de mieux qualifier le principal acteur de ce drame: l'athlète. Il appartient à une minorité, à un cercle initiatique presque. Potentiellement, il se rencontre dans moins de un pour cent de la population du globe. Sa valeur est donc fixée à partir de la règle de la rareté de la ressource. Il est doté de particularités héréditaires qui le prédisposent à de hautes performances. Il existe entre la majorité des humains sur la terre et un tel athlète, une différence comparable à celle qui distingue une voiture de série d'un prototype de formule 1.

C'est pour cela qu'être athlète, c'est un état d'exagération humaine dont l'impératif est le machinisme corporel et dont l'épreuve sportive érigée en spectacle, selon des hyper-normes, est à proprement parler une véritable agression de l'organisme humain.

Voilà qui ouvre une autre porte: celle des perspectives redoutables de la science, en admettant que la manipulation génétique soit maintenant admise dans la logique de notre civilisation. A maints égards, l'athlète que l'on destine au stade, porteur d'une étiquette de prestige national, livré aux caméras du monde entier, est converti en carte perforée, muté en cobaye de laboratoire, soumis aux ordinateurs, vidé de son intimité, poussé à la seule équation valable: le rendement optimal...

(...) Ces forces dominantes, l'escalade commerciale et les effets recherchés d'un nationalisme sportif à outrance sont à la base des déséquilibres quantitatifs croissant entre les puissances sportives et les petits États, en parfaite concordance d'ailleurs avec la problématique du stockage des armements qui confrontent ces mêmes nations.

A la décharge du sport international, disons qu'il bénéficie à cet égard d'un discours qui privilégie l'égalité des chances dans le stade et le concept d'une géographie sportive qui ne souffre pas du syndrome de l'espace vital. Voilà pour l'énoncé théorique véhiculé par le CIO, l'UNESCO, le Conseil suprême du sport africain, quelques académiciens d'Olympie et repris par tous les documents de "doctrine du sport" de la plupart des gouvernements du monde, l'URSS en tête de file...

Un morceau de choix

(...) Ce que nous savons, c'est que le sport international concerne la plupart des sociétés du monde; des sociétés marquées par de profondes divergences idéologiques; des sociétés déchirées par des guerres fratricides.

Par conséquent, le sport international concerne les pouvoirs politiques et successivement les institutions économiques et sociales de même que les entreprises de presse. Car il est un morceau de choix sur l'échiquier de la stratégie...

(...) Nous savons, par observation des faits et par l'analyse des bilans, ce qui est survenu et surviendra: des hyper-constructions à rentabilité douteuse; des obligations financières qui handicapent toute une société et bouleversent les priorités d'affectation budgétaire; des rapports douloureux entre les niveaux de gouvernements, écartelés qu'ils sont entre les retombées de prestige à court terme et la responsabilité de gérer un déficit exorbitant à long terme; des athlètes prisonniers d'un système de contraintes qui les place au milieu d'un feu croisé: service de propagande d'un modèle social ou exploitation à partir d'une valeur marchande arbitrairement fixée par des promoteurs; enfin, un mouvement olympique international fixé dans son oligarchie et victime, tout à la fois, d'un gigantisme irréversible...

/ Dossier /



Embargo sur les peaux de phoques? Le Canada prêt à partir en guerre contre la CEE

Le Conseil des ministres de la CEE doit se prononcer d'ici quelques semaines sur l'embargo de l'importation des peaux de phoques en provenance du Canada. A Ottawa, comme l'explique le journaliste Florent Plante, on commence à s'inquiéter et on envisage même d'user de représailles envers les pays européens.



florent
plante

Dans certains pays européens ayant accès à la zone canadienne atlantique de 200 milles, on s'inquiète des conséquences que pourrait avoir un embargo européen sur l'importation des peaux de phoques vis-à-vis des accords de pêche Canada-CEE.

En septembre, à Ottawa, lors d'une conférence de presse, pour la première fois un fonctionnaire du ministère des Pêches et des Océans a exprimé l'opinion que le Canada pourrait réagir violemment contre les pays européens qui viennent pêcher dans les eaux canadiennes.

C'était à la suite du vote de la Commission de l'environnement de la CEE qui condamnait la chasse et se prononçait pour un embargo. Quelques semaines plus tard, c'était le Parlement européen qui adoptait une position similaire, suggérant du même coup au Conseil des ministres de la CEE d'officialiser l'embargo sur les peaux de phoques provenant du Canada.

Ottawa comme Terre-Neuve ne l'ont pas digéré. En fin de semaine, à Terre-Neuve, le nouveau ministre des Pêches et des Océans, M. Pierre de Bané, a confirmé ce que le fonctionnaire du service international de son ministère avait avancé personnellement. Le Canada pourrait répliquer en révoquant les droits de pêche des pays européens qui bénéficient de contingents dans les eaux canadiennes, a dit le ministre de Bané.

Dans sa déclaration, il a bien pris soin d'utiliser le conditionnel. Au cabinet de M. de Bané, on a confirmé cette déclaration, précisant toutefois qu'il s'agissait là de l'une des alternatives étudiées. On a aussi confirmé que lors de sa récente visite à Paris ainsi qu'à Bonn, le premier ministre Trudeau a discuté du contentieux de la chasse aux phoques avec ses homologues français et allemand.

Bref, Ottawa n'entend plus à rire dans ce dossier. La machine politique et diplomatique roule à pleine vapeur. Le temps passe et on veut bloquer à tout prix un vote unanime des ministres de la CEE en décembre. Si on n'y parvient pas, l'embargo sur les importations européennes de peaux de phoques ne restera probablement pas impuni.

Leblanc

Pourtant, il y a quelques mois, la position canadienne semblait plus souple. L'ancien ministre responsable des Pêches, M. Roméo Leblanc, avait déclaré au SOLEIL que l'opinion émise par le haut fonctionnaire de son ministère était personnelle et qu'elle n'impliquait pas officiellement le gouvernement canadien.

M. Leblanc était alors convaincu que le blitz des groupes antichasse aux phoques mourrait quelque part dans les bureaux de fonctionnaires de la CEE. Il ne voulait pas non plus que l'on mêle des peaux de phoques et des poissons.

Les accords Canada-CEE sur la pêche sont complexes. Les né-

gociations ont été difficiles, et M. Leblanc n'avait pas l'intention de les remettre en question à cause des peaux de phoques. C'est plutôt à un autre niveau, celui du GATT (Accords généraux sur les tarifs et le commerce), que le Canada pourrait intervenir si jamais un embargo était décrété, avait dit M. Leblanc au SOLEIL.

Mais la situation a beaucoup évolué depuis les votes de la Commission de l'environnement et du Parlement européen prônant un embargo sur l'importation des peaux de phoques.

Répercussions

C'est une nouvelle en provenance de Norvège, il y a une dizaine de jours, qui a provoqué la consternation tant à Ottawa que dans les régions côtières canadiennes intéressées par la chasse des phoques.

A cause du contexte et de la nervosité de ses acheteurs, la compagnie C. Rieber Inc., de Norvège, un des plus importants spécialistes dans le traitement des peaux de phoques, a averti sa filiale terre-neuvienne, la compagnie Carino, qu'elle n'achètera pas de peaux de phoques à capuchon et de peaux de blanchons, le printemps prochain.

De plus, elle limitera ses achats de peaux de "beaters", (blanchons qui ont mué une dizaine de jours après leur naissance et dont la toison blanche est devenue argentée, tachetée de noir), qu'elle paiera probablement à moitié prix, comparativement au printemps de 1982.

La réaction fut immédiate à Terre-Neuve. Pêcheurs et chasseurs ainsi que les politiciens provinciaux ont exigé d'Ottawa des représailles vis-à-vis des pays qui ont des droits de pêche dans la zone canadienne de 200 milles. Ils ont reçu l'appui unanime de leur gouvernement provincial.

Aux îles de la Madeleine comme à Terre-Neuve, environ 6,000 pêcheurs sont détenteurs de permis de chasse. La récolte des peaux se fait tôt au printemps alors que 99 pour 100 d'entre eux sont en chômage. Pour les régions côtières, l'apport économique de la chasse dépasse les \$13 millions.

Ottawa

Ce qui a fait déborder le vase et provoqué un net durcissement du gouvernement canadien vis-à-vis la CEE, c'est que sa Commission de l'environnement n'a pas respecté sa parole.

Lors d'une entrevue téléphonique avec LE SOLEIL, cette semaine, le biologiste Paul Montreuil, de Pêches et Océans Canada, spécialiste des phoques depuis plus de 30 ans, a expliqué qu'au printemps dernier, une délégation canadienne dont il faisait partie a rencontré plusieurs membres de la Commission de l'environnement de la CEE.

Ces derniers ont avancé deux prémisses: premièrement que le troupeau de phoques du Groenland est menacé d'extinction, et que deuxièmement, la chasse est faite dans des conditions telles que les jeunes phoques souffrent beaucoup avant de mourir.

En contrepartie, explique Paul Montreuil, la délégation canadienne a proposé qu'un organisme in-

dépendant, par exemple le Conseil international pour l'exploration de la mer, fasse une étude sur le sujet. Des experts des États-Unis, du Danemark, du Canada, des Pays-Bas et de la Norvège ont participé aux travaux.

Les représentants de la Commission de l'environnement de la CEE ont convenu qu'ils attendraient les conclusions de l'étude avant de se prononcer pour ou contre l'embargo sur l'importation des peaux de phoques en Europe.

Or, bien avant que les scientifiques du Conseil international se réunissent une dernière fois à Copenhague, du 4 au 7 octobre dernier, les diverses instances intermédiaires de la CEE ont poussé plus loin leurs démarches prônant l'embargo.

Maintenant que les conclusions du rapport sont connues et qu'elles infirment les arguments de ceux qui sont contre la chasse aux phoques, il est trop tard puisque le Conseil des ministres de la CEE a déjà été saisi des décisions prises à des instances inférieures, et il devra trancher.

Résultats

Les experts internationaux ont constaté qu'à la fin des décennies 1960 et 1970, le troupeau de phoques du Groenland a vraiment augmenté de façon substantielle, probablement plus que ne le croient les scientifiques de l'OPANO (Organisation des pêches de l'Atlantique du nord-ouest), lesquels conseillent le Canada avant de fixer les contingents pour la chasse annuelle des phoques.

Concernant l'état de santé du troupeau de phoques à capuchon, les scientifiques ont été plus prudents puisque la chasse de ces phoques a augmenté passablement au Groenland, ces dernières années. Ils ont donc recommandé plus d'attention concernant cette espèce. Le ministère canadien des Pêches a tout de suite réagi à cet avis et le contingent des phoques à capuchon a été descendu de 15,000 à 13,000 pour 1983.

C'est donc cette volte-face de certains politiciens européens membres de la Commission de l'environnement de la CEE qui a choqué la délégation canadienne, a déclaré le biologiste Paul Montreuil.

D'ailleurs, à ce sujet, le ministre Pierre de Bané n'a pas été tendre dans ses propos, en fin de semaine dernière, à Terre-Neuve, qualifiant d'hypocrisie et de chantage l'attitude de certains éléments de la CEE dans ce dossier. "C'est d'autant plus hypocrite que l'interdiction à l'encontre du Canada ne s'applique pas au Groenland qui est membre de la Communauté économique européenne", a dit M. de Bané.

Si jamais les ministres de la CEE ordonnent officiellement un embargo sur les peaux de phoques dans leurs pays membres, ces derniers pourraient bien voir leurs contingents de pêche dans les eaux canadiennes fondre comme glace au soleil.

On évalue présentement la population de phoques du Groenland à 2,5 millions d'individus. L'arrêt de la chasse gonflerait peut-être le troupeau à plus de 4 millions de phoques. Il en faut de la petite morue, du capelan, du sébaste, du hareng, etc., pour nourrir tant de bouches et pour satisfaire les pêcheurs canadiens. En restera-t-il pour les pêcheurs européens?

LA PAGE ÉDITORIALE

LE SOLEIL

Président du conseil et Éditeur:
Jacques-G. Francoeur
Rédacteur en chef et Éditeur adjoint:
Claude MassonPrésident et directeur général:
Paul-A. Audet
Directeur de l'information:
Gilbert ArthotVice-président et trésorier:
Charles-A. Poulin
Directeur de l'édition:
Marcel Pénin

Walesa, ce prisonnier en liberté

paul
lachance

La tragédie comporte toujours son lot d'ironie. Ainsi, en décembre 1981, lorsque Lech Walesa disparut de la circulation en même temps que la liberté polonaise, on pensa d'abord qu'il avait été liquidé purement et simplement comme suite logique de l'oeuvre immonde, l'imposition de la loi martiale.

Quand on apprit qu'il était prisonnier, quelque part sur la frontière soviétique, on se ranima d'espoir et l'on n'eut de cesse, Eglise en tête, de réclamer sa libération comme preuve de la "bonne foi" du régime Jaruzelski de vraiment remettre en état la chose polonaise.

Malgré tout, les autorités polonaises n'avaient-elles pas affirmé qu'elles en avaient été ainsi réduites à l'extrémité parce que la situation avait dépassé la mesure et que Solidarité menaçait de tout foutre en l'air.

Or, voilà que Walesa est libre. On s'en réjouit. Mais on se demande maintenant pourquoi il a été relâché. Lui le premier. Faute de savoir et, donc, de ne pas comprendre, on en est arrivé à toutes les suppositions, même les plus sornioises qui n'excluent pas le lavage de cerveau ou ne serait-ce qu'un certain conditionnement à la réalité polonaise.

Le chef de Solidarité se retrouve sur la brèche défensive. Il jure n'avoir rien signé, rien promis, rien lâché qui puisse être préjudiciable à la cause, s'entend des accords de Gdansk qui semblaient devoir ouvrir une ère nouvelle en Pologne.

Walesa déclare même avoir l'impression de vaciller sur une corde raide "qui aurait été enduite de graisse", être en sursis. Il se retrouve en quelque sorte prisonnier de sa nouvelle liberté.

Que peut faire maintenant Walesa? En onze mois de captivité, même confortable, quel sorte d'homme est-il devenu? On connaît trop les méthodes des pays de l'Est pour ne jurer de rien.

Durant les derniers jours qui avaient précédé l'imposition de la loi martiale, il semblait avoir manifestement perdu le contrôle de ses troupes. Il tentait en vain d'appeler à la modération et tenait même des propos assez ambigus, voire contradictoires sur la voie qu'il entendait suivre. Mais il faut admettre que, dès lors, le sort de son mouvement était fixé.

Or, il est plus certain qu'autrement qu'on ne l'a pas relâché comme un simple pigeon, histoire de tenter d'amadouer la conscience polonaise. Pour Jaruzelski et sa clique, Walesa demeure "l'homme dangereux", le symbole incontesté du changement polonais.

Et l'on soulève toutes sortes d'hypothèses dont celle selon laquelle il aurait fait l'objet d'un marchandage entre l'Eglise et le régime. Mais dans quel but?

Mais, qu'à cela ne tienne. Walesa tient maintenant des propos lénitifs sur ses activités futures. Il déclare qu'au cours des prochaines semaines, il définirait son action afin de décider "la meilleure façon de procéder avec prudence pour ne pas aggraver nos problèmes".

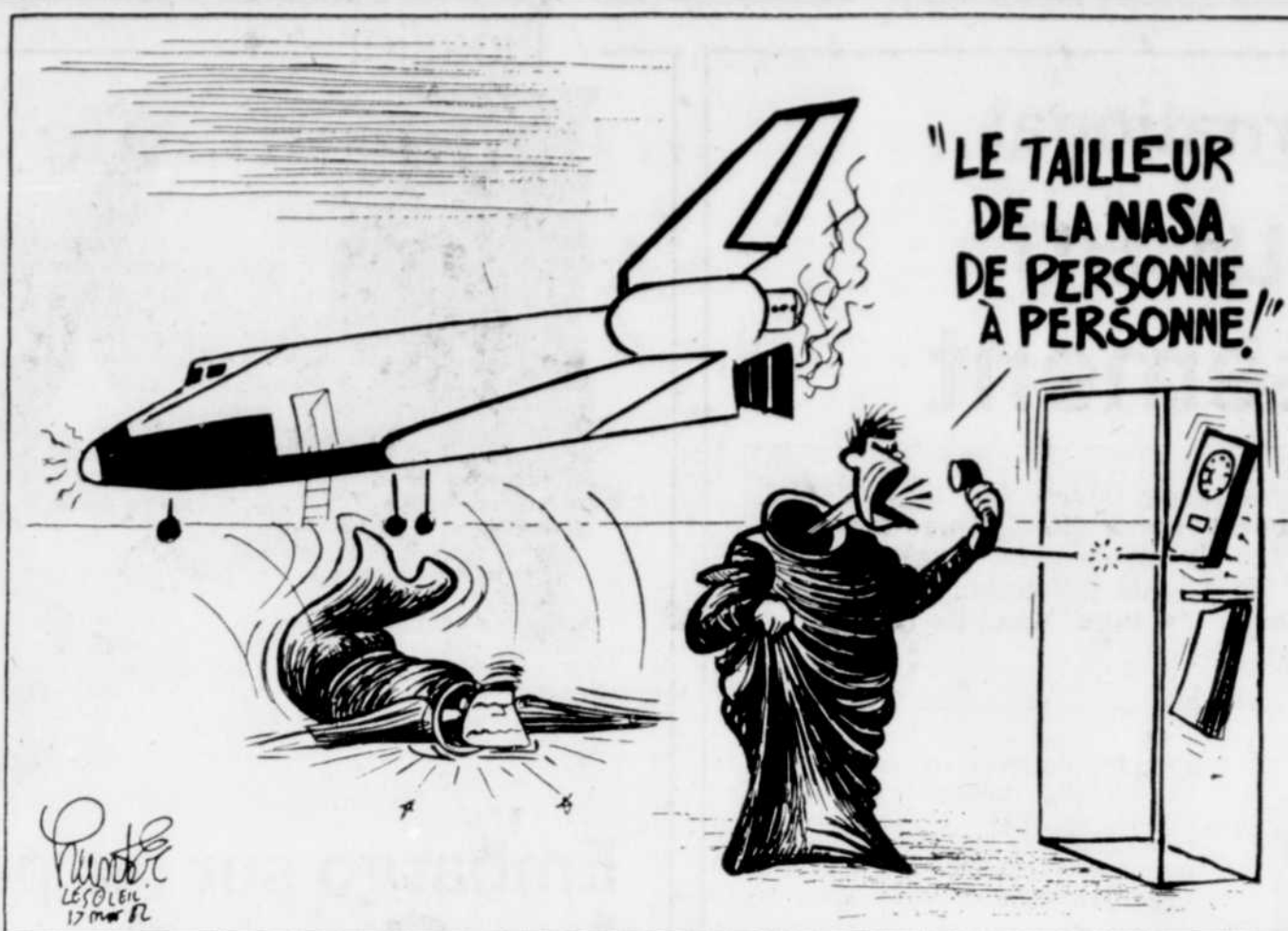
Il parle de moyens pacifiques pour atteindre les objectifs que Solidarité s'était fixés et qui, fondamentalement, visaient un changement de régime. Que signifient dorénavant les propos qu'emploie Walesa?

Solidarité a été mise au ban. La plupart de ses principaux leaders croupissent encore en prison. Mais son action demeure encore vivace au coeur de la majorité des Polonais qui sont aujourd'hui contraints de courber l'échine sous la force militaire. Ils se rappellent, surtout, qu'on les a trompés à maintes reprises.

Le régime promet sporadiquement des adoucissements. Il n'en a encore fait aucun qui peut s'avérer significatif d'un déblocage. Il se propose même de lever soi-disant l'état de siège. Mais quelles pourraient être alors les conditions propices à une telle munificence?

Quel pourrait être, surtout, le rôle du "héros national" dans ce processus auquel tous voudraient bien croire? Lui qui affirme vouloir demeurer fidèle aux accords de Gdansk qui menaient ni plus ni moins qu'à un changement radical du système, ce qui s'avère impensable dans la logique communiste, ne peut faire l'objet d'aucun compromis durable.

Walesa déclare qu'il n'a pas l'intention de tomber mais qu'il n'a pas, non plus, l'intention de démolir qui que ce soit ou quoi que ce soit, qu'il veut oeuvrer pour le développement de la Pologne dans un esprit d'amitié, sur la voie de la paix sociale. Mais comment en arriver là sans reculer carrément et retomber dans l'ornière fatale du totalitarisme? Il n'y a pas de paix sociale sous un régime communiste.



revue de presse

■ Extraits d'éditoriaux puisés dans les journaux de langue anglaise et traduits par la Presse canadienne.

Des amendes pour les ministres

Quand un ministre provincial reçoit une contravention pour stationnement illégal à Québec, il ne paie pas l'amende. C'est le contribuable qui la paie. Et quand le contribuable reçoit une contravention, il la paie aussi. C'est là la justice telle qu'expliquée par Jean-Marc Nadeau, un porte-parole du ministère de la Justice.

De temps en temps — au bout de quelques mois, quelques années — le ministère recueille les contraventions des chauffeurs et des ministres qui utilisent les limousines, et il les paie au tarif minimal, sans encourir les

pénalités que doivent encourir les autres s'ils attendent deux semaines. Récemment, le ministère a payé \$7,140 pour 190 contraventions amassées par 35 voitures en plus d'un an mais moins de trois ans...

Selon M. Nadeau, le gouvernement ne paie que les contraventions "relées aux fonctions et à la sécurité du ministre", mais ce n'est là qu'une autre façon de dire que les ministres ne peuvent fonctionner ni être en sécurité dans le cadre de la loi.

Etant donné que ce sont les ministres qui font les lois, ils pourraient

peut-être faire des lois auxquelles ils pourraient obéir. (Ce n'est peut-être pas eux qui font les règlements de stationnement, mais ils font les lois qui permettent d'établir les règlements de stationnement.) Alors ils pourraient payer leurs propres amendes, comme le font les hauts fonctionnaires de Montréal. La police de la CUM dit que l'ordinateur ne permet pas aux politiciens d'esquiver le paiement des amendes. (Le 2 novembre)

The Gazette, Montréal

Un retard dans la justice

Depuis les 74 années qu'elle existe, la loi sur la délinquance juvénile au Canada s'est enracinée dans des attitudes et des idées désuètes. Il y a donc de bonnes raisons d'accueillir avec joie la nouvelle loi sur les jeunes délinquants qui doit être proclamée en avril prochain. Cette loi, entre autres choses, fixera 18 ans comme l'âge où les jeunes gens cessent de comparaître en cour juvénile, et haussera de 7 à 12 ans l'âge où les enfants pourront être accusés de délits criminels.

Il y a un contretemps, cependant: quelque soin que les législateurs aient apporté à la création de la nouvelle loi, il est évident qu'ils se sont beaucoup moins préoccupés de déterminer si, du point de vue administratif, nous sommes prêts à la recevoir. Les chan-

gements apportés comportent un transfert considérable de responsabilités aux provinces et, par conséquent, obligeront celles-ci à certaines dépenses imprévues. Certains premiers ministres provinciaux ont dit qu'ils avaient besoin de temps pour absorber tout cela, et qu'ils aimeraient voir la proclamation de la loi remise à plus tard.

Le premier ministre de Nouvelle-Ecosse, John Buchanan, estime que l'avènement de la loi des jeunes délinquants va placer sa province en face de \$12 millions de nouveaux frais administratifs et de \$11 millions en coûts capitaux...

L'ajournement peut paraître une solution rapide et facile, mais de toute évidence, si nous parlons d'une loi qui

a pour but de dispenser une forme plus respectable de justice aux jeunes délinquants, nous devons en conscience l'appliquer le plus tôt possible. Le gouvernement fédéral peut faciliter — et accélérer — la transition aux provinces en établissant une formule de frais partagés qui tienne compte équitablement des frais que représente le transfert des responsabilités.

Ce n'est certainement pas suffisant de dire que nous ne pouvons pas, pour le moment, offrir un traitement équitable au jeune délinquant parce que nous sommes incapables d'établir une distribution pratique des frais. (Le 1er novembre)

The Globe and Mail

billet

Le pourboire des riches

par Russell BAKER

(du New York Times News Service)

NEW YORK — La plupart des gens riches s'efforcent de ne pas attirer l'attention sur eux. Cela provoque trop d'ennuis et on met en appétit les ravisseurs, les vendeurs de yachts et les grosses organisations qui tendent la main au nom des causes philanthropiques. Voilà pourquoi les gens riches sont réputés être trop mesquins en matière de pourboires. Ils craignent qu'un pourboire généreux ne les démasque.

Un jour, j'ai partagé un taxi avec un homme riche et, lorsqu'il me vit donner un pourboire de 50 cents au conducteur pour une course de \$2,50, il me dit: "Vous devriez faire attention de ne pas faire croire aux gens que vous avez assez d'argent pour le jeter par les fenêtres". Il semblait croire que le chauffeur rappellerait le lendemain pour me demander de donner un million pour la construction d'une nouvelle aile d'un hôpital.

J'admire les gens riches pour avoir le culot de laisser des pourboires minables. Mais je n'ai pas le courage de les imiter même lorsqu'un service pourri et discourtis pourrait me justifier de ne rien donner du tout. Il y a plusieurs années, quand je pratiquais mes bravades de jeunesse, j'avais délibérément insulté un serveur de New York en lui laissant un pourboire de 10 cents pour un repas de \$10. Il me sortit par le collet et me lança mes cents par la tête.

Si j'avais été riche, il n'aurait pas agi de la sorte. Il aurait été enchanté de recevoir mon pourboire de 10 cents et cela lui aurait valu pour des années un sujet de conversation de \$100,000. "Vous n'en croyez pas vos oreilles au sujet de ces gens riches. Tiens, prenez Cornelius P. Gelbtag. Vous ne croyez pas qu'un jour il m'a laissé un pourboire de 10 cents pour un repas de \$10."

Comment savait-il que je n'étais pas Cornelius P. Gelbtag? Je vais vous le dire. Les gens qui se servent de leur tête le savent. Ils peuvent dire qui est riche et, par

conséquent, à le droit de laisser un pourboire minable, et qui ne l'est pas. Dans mon cas, le serveur savait qu'il pouvait impunément me jeter mon pourboire à la tête parce que je portais ce qu'il y avait de plus récent en fait de mode.

Il s'agissait d'un complet "zoot suit" transformé qui était alors du dernier chic parmi les gens de ma classe économique, ceux qui gagnaient \$4,000 par année en 1949. Les 20 livres d'excès de rembourrage dans le veston et le "ballonnement" des jambes de pantalon avaient convaincu le gars que je m'efforçais de paraître une carte de mode au moins dans les limites de mes moyens financiers.

Et ce que le serveur savait, par dessus tout, c'est que les gens vraiment riches ne portent jamais le dernier cri en matière de mode masculine. Et cela est aussi vrai aujourd'hui qu'il y a 30 ans. En tant que classe, les hommes riches évitent la dernière mode dans le vêtement aussi bien qu'ils fuient les interviews comme celles de Mike Wallace où celui-ci trouve toujours le moyen de leur demander combien ils ont d'argent.

Lorsque vous apercevez cette manière de paon se pavaner dans le dernier genre de coupe ou en tuxedo style de cet automne, vous pouvez être assuré qu'il n'est pas un homme riche et, s'il vous laisse un pourboire minable, vous pouvez, en toute sécurité, lui lancer une brique de homard à la tête lorsqu'il se dirige vers la sortie.

Il s'agit probablement là d'un de ces turlupins qui a fait récemment un "hit" avec un album de disques ou a décroché un gros lot d'un million au marché de la Bourse, et qu'il aura tout largué aux environs de Noël.

L'individu vraiment riche ne révérait pas de porter ce qu'il y a de plus récent en n'importe quoi. Et cela, en partie parce qu'il attirerait ainsi l'attention sur lui et, en partie parce que les gens riches possèdent déjà tellement de vêtements dans leur garde-robe qu'ils ne sentent jamais le besoin d'acheter quelque chose de nouveau.

Ce qu'il y a de plus curieux dans le fait que les gens riches ne portent jamais le "dernier cri" est

probablement qu'ils n'ont jamais à porter la même garde-robe plus d'une fois par année. L'homme vraiment riche possède des complets et des souliers qu'il a hérités de son grand-père qui les avait fait fabriquer à Londres, en 1937, pour le couronnement du roi Georges VI.

Quoiqu'il puisse paraître arriéré et mal fagoté aux yeux de ceux qui n'en ont pas l'habitude, c'est précisément cela qui le trahit au regard exercé du serveur confronté à un pourboire de 10 cents. Au lieu de lui lancer ses cents à la tête, celui-ci s'efforcera de dire à ses collègues: "Ce gars-là est tellement riche qu'il n'a pas eu besoin de ne rien s'acheter depuis 1973 et, regardez, il pense encore que 10 cents ça représente le magot".

Et, si le serveur possède une mentalité de criminel, il se dira que voici un homme qui mérite d'être enlevé.

Le comble de la plaisanterie est, en fait, qu'en évitant de porter la dernière mode et en s'efforçant de paraître mal fagoté, l'homme riche se révèle tel qu'il est. Il s'acquiesce le respect des serveurs en apparaissant être hors de la réalité de l'argent d'aujourd'hui.

Lorsque j'ai découvert ce secret, je me suis empressé de brûler mon "zoot suit" et je me suis juré de ne jamais, à l'avenir, m'efforcer d'être à l'avant-garde de la mode d'automne. Désormais, me suis-je dit, je ferai mon possible pour passer pour un homme riche de sorte que les serveurs ne me lancent plus mon pourboire à la tête.

Cela n'a pas fait long feu. Je me rends compte que, lorsque j'entre dans un restaurant, les gens ne murmurent pas: "Regarde ce vieux riche", mais plutôt: "S'il ne peut se payer un nouveau complet, il mourrait au moins faire presser celui-là de temps en temps".

Je pense que cela est simplement dû au fait que je ne possède pas de complets qui ont été "confectionnés" à Londres en 1937. Et cela m'empêche dorénavant de laisser des pourboires de 10 cents, surtout dans la crainte de subir l'humiliation d'être insulté parce qu'un serveur me juge trop pauvre pour être mesquin.

bloc-notes

Une liste bien noire à Ottawa

maréchal
francoeur

Quand on habite une maison de verre, il ne faut pas lancer de pierres. Ce proverbe certains ministres et députés fédéraux auraient dû l'avoir à la mémoire lorsqu'ils se sont complu à dénoncer la liste annotée sur les groupes ethniques et dressée par un conseiller politique du Parti québécois.

Le gouvernement d'Ottawa a fait dresser lui aussi des listes de groupes ethniques décrivant leurs tendances politiques et leurs activités. Le député conservateur ontarien, Perrin Beatty, a même distribué, lundi, à la Chambre des communes, des extraits d'une telle liste.

Pris en flagrant délit, le ministre d'Etat au multiculturalisme, James Fleming, à qui on demandait des comptes, a eu recours à des explications passablement superficielles: "Notre liste n'est pas comme celle du Québec. Elle ne contient pas autant de renseignements et a trait surtout aux groupes et non aux individus."

D'autant plus que la semaine dernière, ce même ministre avait affirmé catégoriquement qu'il n'existait pas de liste noire au gouvernement fédéral. De son côté, le président du caucus libéral à Ottawa, Jacques Olivier, n'y était pas allé de main morte dans sa dénonciation du gouvernement québécois: "Cela ressemble à des tactiques utilisées par la Gestapo, le KGB soviétique et les fascistes".

Les dénonciations qui ont été formulées, tant à l'Assemblée nationale qu'à la Chambre des communes, au sujet de la liste sur les groupes ethniques, avaient indéniablement un caractère pharisaïque. Dans certaines déclarations perçait plus que des protestations de bonne foi d'une pratique inadmissible. Bien souvent, lorsqu'il s'agit de dénoncer le gouvernement du Québec, peu importe lequel, on fait flèche de tout bois, condamnant sans distinction toute la société québécoise.

On peut se demander par exemple si les députés libéraux et les libéraux provinciaux tiendront le même langage et utiliseront les mêmes termes pour dénoncer la liste noire d'Ottawa. On peut aussi se demander si les groupes et les personnes catalogués dans la liste fédérale auront recours aux mêmes dénonciations violentes que lorsqu'il s'est agi de la liste dressée par un conseiller politique d'un ministre du gouvernement québécois.

À la réflexion, la confection de listes annotées sur des groupes et des individus n'est pas un phénomène nouveau. Dans la société moderne, des enquêtes sur les personnes il s'en fait à la journée longue. L'on n'a qu'à penser aux renseignements que recueillent certaines agences dont la raison d'être est précisément de s'enquérir sur le caractère des individus, leurs salaires, leur solvabilité et leur mode de vie avant de leur accorder du crédit ou de leur confier une responsabilité.

Cependant, faute de pouvoir éliminer les cueillettes de renseignements, il faut surveiller les abus. Par ailleurs, on pourrait aussi modifier nos façons de juger les gens et se débarrasser de certains préjugés en vue d'édifier une société plus accueillante.

LA PAGE DES LECTEURS

La crise à l'université Laval (2)

Pour raviver le sens de la communauté qui fait défaut

(Lettre ouverte au recteur de l'université Laval, M. Jean-Guy Paquet)

Vous savez à quel point le sort de l'université m'inquiète. J'aurais souhaité que, dès septembre dernier, vous convoquiez une assemblée extraordinaire afin d'expliquer à tous la grande complexité des problèmes qui confrontent l'université et de solliciter solennellement la participation active de toutes les instances à une grande croisade pour sauver cette dernière du naufrage qui la menace. Il n'est pas trop tard, même aujourd'hui, pour le faire. Il ne me sied pas de vous dicter votre conduite, mais il me semble que, dans le contexte actuel, les gestes suivants seraient indiqués.

En tout premier lieu, il s'impose que vous proclamiez que, tant que vous serez recteur, pas un seul professeur ne sera contraint de quitter l'université Laval en raison de compressions budgétaires et qu'en conséquence, vous ordonneriez la reprise

immédiate du processus d'évaluation des 95 professeurs dont le contrat échoue le 31 mai 1983. Pareille déclaration rassurerait ceux que le couperet menace et, j'en suis convaincu, apaiserait l'ensemble des professeurs. En contrepartie vous réclameriez le concours du syndicat des professeurs de l'université Laval (SPUL) et de tous les professeurs dans des démarches accrues de sensibilisation du public aux problèmes de l'université et d'intervention auprès du gouvernement. En outre, vous demanderiez au SPUL de conclure avec l'administration une entente stipulant que la négociation en vue du renouvellement de la convention collective porte en priorité sur les aspects budgétaires et les salaires et que celle-ci puisse être prolongée de quelques mois après le 31 mai 1983, date prévue de la fin de cette négociation, si la décision concernant l'augmentation de la subvention gouvernementale devait trop tarder. Peut-être

aussi pourriez-vous suggérer la nomination d'un observateur crédible qui vérifierait la bonne foi des parties tout au long de la négociation.

Il me semble enfin que le public étant bien informé de l'ampleur des enjeux et des bonnes dispositions de tous, le moment serait propice pour la promotion de l'excellence que la commission d'étude sur l'avenir de l'université Laval a recommandée, recommandation que vous avez maintes fois approuvée.

Bien entendu, c'est en mon nom personnel que je vous fais ces suggestions. Je ne suis nullement en mesure de vous dire si le SPUL et les professeurs accepteraient de les endosser. J'estime néanmoins qu'en vous engageant dans la voie que je viens d'esquisser vous contribueriez grandement à dissiper le climat de crise qui bien inutilement et bien dangereusement commence

à planer sur l'université. Je ne peux que vous demander de faire confiance aux professeurs comme j'ai demandé à ces derniers de vous faire confiance. Et j'estime que c'est à vous de faire un premier geste réconciliateur. J'ai l'intime conviction que les professeurs — bien entendu dans le cadre régulier d'une négociation collective de l'administration et du SPUL — sont prêts à des concessions majeures de tous ordres si, en contrepartie, ils obtiennent la garantie que ces dernières préviendront la dégradation irrémédiable de l'université, notamment par le renvoi, pour des motifs autres que le manque de compétence, des professeurs non permanents.

Je m'autorise de l'intérêt immense que je porte à l'université pour vous écrire de la sorte. Nous partageons depuis toujours la même conception exigeante de l'université. Nous sommes l'un et l'autre convaincus que toute liberté universitaire est illusoire dès

lors que les impératifs sont dictés de l'extérieur. Or, c'est plus que jamais le cas aujourd'hui. Il y a en outre, bien sûr, de lourdes bureaucraties, des corps organisés et des conventions collectives à négocier qui engendrent d'inévitables rapports de force. Mais, en deçà et au-delà, nous souhaitons vivement, vous et moi, que subsiste et renaisse chaque jour sous des formes renouvelées la sublime et toujours profondément valable conception médiévale de l'université en tant que grande communauté d'étudiants et de professeurs animés par un recteur et travaillant tous dans la joie. En ces heures difficiles, il importe plus que jamais de raviver le sens de la communauté qui paraît bien faire tragiquement défaut à l'université Laval.

Léon Dion, professeur
Département de science politique
Faculté des sciences sociales

Ici et là

Dufresne de la ville

(Lettre adressée à Diane Dufresne)

Je viens ici exprimer mon désappointement et ma frustration vis-à-vis le spectacle donné à Rimouski, le 3 novembre dernier. Au départ je croyais avoir droit moi aussi à une partie d'Hollywood et une partie d'Halloween. Mais j'ai vite constaté que, tant que vous serez recteur, pas un seul professeur ne sera contraint de quitter l'université Laval en raison de compressions budgétaires et qu'en conséquence, vous ordonneriez la reprise

Québec où on a eu droit à une heure et quart de chacun des spectacles.

Pourquoi ne pas avoir donné Halloween au complet? Je sens un manque de considération de ta part pour les gens hors des grands centres.

Marie Franc
Lise Vanasse
St-Elphège
Cité Rivière-du-Loup

Oeil pour oeil

Il y a quelques semaines, les citoyens de la rue Holland obtenaient de la ville de Sillery un terre-plein du côté est, séparant ainsi de quelques six pieds les piétons des voitures déambulant sur cette rue.

geur d'une seule voiture. Pas trop pratique pour nos invités!

Aussi, je ne savais pas que la loi du talion se pratiquait encore si ouvertement en 1982, année où certains croient en une conciliation universelle visible à bien des niveaux. Espérons qu'il en sera de même dans la ville de Sillery.

François Bergeron
Sillery

Une taxe absurde

(Lettre adressée au conseiller Roger Vallières, de Sainte-Foy)

Je suis étonné qu'on songe à imposer une taxe de secteur pour réaménager les rues Fournier et Hochelaga. Les contribuables ont déjà payé pour l'aménagement des rues Fournier et Hochelaga et cet aménagement tel que conçu ne donnait pas de signe de vieillissement.

Si on doit les réaménager, c'est pour répondre aux besoins du centre commercial qui, d'après ses concepteurs, serait d'un apport

considérable au trésor municipal et à toute la ville pour les débouchés qu'il permet, accès au travail, etc.

C'est à toute la ville que le centre commercial apporte des revenus et c'est seulement à un secteur, celui qui en subit les désagréments de bruit, de pollution, de circulation, qu'on imposerait une taxe? C'est absurde. Nous nous opposons de toutes nos forces à cette hypothèse.

Simonne L'Heureux-Bloin
Sainte-Foy

Des intentions pures

(Lettre adressée à Pierre-Denis Pomerleau au sujet de la sienne: "Et vive le Canada")

Suite aux commentaires peu élogieux qu'un lecteur a émis sur les quelques articles que j'ai osé écrire ces derniers mois, je sou-

haite lui faire comprendre que mon but n'est pas de dénier le courage dont ont pu faire preuve nos soldats canadiens-français lors des deux conflits mondiaux de ce siècle et de la guerre de Corée.

Pierre Landry
Québec

Les grèves

La cause ou la conséquence?

Le désir légitime du comité provincial des malades d'assurer aux personnes âgées et handicapées en milieu institutionnel de même qu'aux personnes hospitalisées des soins de qualité, voire la sécurité, se comprend fort bien. Mais POURQUOI SEULEMENT EN TEMPS DE GREVE...

Ce comité croit-il donc qu'en dehors des périodes de conflit cette qualité et cette sécurité sont assurées? Que dire alors des coupures effectuées régulièrement depuis quelques années pendant l'été et la période des Fêtes (baisse des services de 20 pour 100 à l'hôpital de

l'Enfant-Jésus l'été, i.e. lits, tests de labo, clinique externe, salle d'opération, etc.)? Les gens sont-ils moins malades l'été et à Noël... Que dire aussi des absences (maladie, congé-maternité...), dans bien des cas, systématiquement non remplacées... Cela correspond-il à une baisse de la demande?

On coupe dans les services sociaux pendant que la demande, elle, augmente, et si elle augmente, c'est précisément à cause de la crise économique au nom de laquelle on coupe dans les services sociaux. Les gens sont de plus en plus malades et selon certaines études, cette tendance va s'accroissant.

LES GREVES ne SONT PAS LE PROBLEME, mais la CONSEQUENCE d'un PROBLEME QU'ON NE VEUT PAS RESOUDRE.

C'est un cercle vicieux qu'il faut briser et non renforcer. Les reculs salariaux et normatifs qu'on veut faire subir à 300,000 personnes

Mourir...

"Je voudrais mourir cette semaine plutôt que de vivre cette journée de débrayage", confiait une patiente hospitalisée dans la région de Québec.

Une poignée d'administrateurs d'hôpitaux assurait la distribution des médicaments, des déjeuners... Une patiente avait pris la précaution d'emmener son grille-pain. Des barrières de fiers-à-bras ont parfois empêché des liaisons essentielles.

Pourquoi tout cela? Il n'y a pourtant ni argent ni or dans le Royaume des cieus. Il en faut pourtant un minimum ici-bas. Mais pourquoi s'en inquiéter, s'agiter? Pourquoi? Il y a encore quelque chose de plus rare que l'argent: la richesse d'aimer, de pardonner à ceux qui en sont venus à éprouver de l'indifférence pour les malades. Il faudra prier, recourir au grand argentier de la bonté, autrement le soleil va s'obscurcir comme l'affirme l'Evangile d'un dimanche proche.

Yvon Lavoie
Montréal

Merci bien

Merci à tous les grévistes de la région de me rendre la vie aussi divertissante.

Etant secrétaire de médecin, j'ai eu le bonheur d'avoir des vacances "à mes frais" lors de leurs journées d'étude. Je suis chef de famille avec deux enfants. Mon aînée est transportée par le Transport Chauveau ou par moi. Vou-lant économiser le plus possible, je voyage en autobus de la CTCUQ (je dois parcourir 1 km pour le prendre) ou en taxi (à \$8 le voyage) ou en voiture qui a besoin de réparation chez mon concessionnaire.

Je dois subir une opération qui était prévue le 10 novembre. A la place je me suis faite gardienne d'enfants à cause du débrayage des professeurs.

A part ça, tout va bien et je réussis à survivre avec un salaire de \$10,000 par année.

Nicole Samson
Neufchâtel

à nos lecteurs

LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions devront être appuyées du nom et de l'adresse de leurs auteurs de même que du numéro de téléphone. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées. Le Soleil, 390, rue Saint-Vallier est, Québec, G1K 7J6

ne les rendront sûrement pas plus heureuses, en meilleure santé et surtout n'amélioreront pas l'économie du Québec: 2 pour 100 de plus de chômage ajouté à un taux qui frise déjà l'indécence, c'est un coût social qui va laisser des marques indélébiles. Ne dit-on pas déjà que nous en sommes à sacrifier toute une génération, les 18-24 ans, dont plus de la moitié sont au

chômage...
Je doute fort qu'un comité provincial des chômeurs recevrait une oreille aussi attentive auprès des magistrats et du pouvoir que le comité provincial des malades... et pourtant...

Nicole Rouleau
Travailleuse à
l'hôpital de l'Enfant-Jésus
Québec

Festival de cadres

Mercredi le 10 novembre 1982 se tenait dans la majorité des établissements de santé, scolaires et de services sociaux de la province un débrayage de 24 heures. Celui-ci, dans le but de faire pression sur le gouvernement afin qu'il active les négociations, qu'il renonce à appliquer la loi 70 et qu'il renonce à faire de nos conventions des "contrats" d'il y a 15 ans, sinon 20 ans. Les syndiqués(es) CSN de l'Hôtel-Dieu de Québec ayant voté POUR la grève générale illimitée tout en refusant ce débrayage de 24 heures, étaient donc au travail mercredi.

Dès la veille, soit mardi le 9, l'administration était au courant de la décision des syndiqués(es) de ne pas sortir. Décision, mardi, ir-révocable.

Pourtant plusieurs cadres supérieurs ont passé la nuit à l'hôpital et la majorité des autres sont arrivés vers 3 heures du matin. De plus, les employés(es) non syndiqués(es) sont rentrés(es) très tôt, mercredi matin.

Le but de cette lettre est de dénoncer cette décision de l'employeur de faire rentrer les cadres, des agents de sécurité, tout l'arsenal, quoi... en vue d'un débrayage qui ne devait pas avoir lieu et qui n'a pas eu lieu! N'est-ce pas là de l'argent sinon jeté par les fenêtres, jeté dans les poches de tout ce monde (150 cadres environ, aucune coupure malgré la diminution de personnel)? Dans les poches de ceux qui évidemment ne subissent aucune diminution de salaire, de coupure de postes ou de "sabrage" de leur contrat de travail.

C'est révoltant et malhonnête. Et croyez bien que je ne suis pas seule à partager cette opinion.

L'administration prétend que c'était dans le but de parer à toute éventualité. Mais il n'y avait pas d'éventualité. Nous n'avions pas le mandat de sortir, ni les syndiqués(es) CSN, ni les infirmières(rs) SPIIQ de l'HDQ. C'était une décision finale. Ils n'avaient pas à en douter.

Alors qu'ils ne viennent plus nous "charrier" avec leurs coupures et leurs restrictions budgétaires. Ils ont passé une nuit à l'hôpital. Pourquoi et pour quel montant? Ils ne nous l'ont pas dit...

Marie-Josée Cencig
Syndicat CSN - HDQ
Giffard

La fin

Si la grève peut finir avant qu'on crève.

Ceci dit, espérons qu'elle sera brève et qu'elle s'achève au plus maudit.

Vite une injonction pour qu'il n'en soit plus question pour le plus grand bien de la population comme le disent si bien nos politiciens et comme le souhaitent nos concitoyens qui ne savent pas toujours quoi faire s'ils sont à terre.

Serge Falardeau
Québec

NATURALIZER

LE SALON DE CHAUSSURES NATURALIZER

(niveau 2, près de La Baie) Galeries de la Capitale

800 paires de chaussures de notre collection d'automne



Cette offre est disponible aux Galeries de la Capitale exclusivement.

Couleurs disponibles: noir, gris, rouge vin, taupe
Valeur jusqu'à 60\$

Un seul prix
29⁹⁵\$

MESDAMES, NE PERDEZ PAS CETTE OCCASION

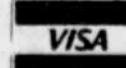
SALON DE CHAUSSURES NATURALIZER

(niveau 2, près de La Baie)

627-3894



Les galeries de la capitale





LE PÈRE NOËL en liberté!

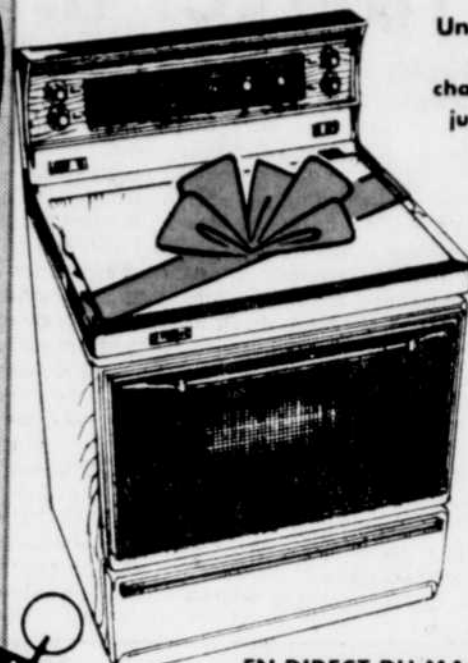
"C'est le temps
de venir choisir
vos cadeaux
des fêtes!"

laliberté

MAIL CENTRE-VILLE, QUÉBEC

A GAGNER 5 SUPERBES CUISINIÈRES

ROY - VALEUR \$605 CH.



Une cuisinière
attribuée
chaque semaine
jusqu'à Noël:

27 novembre
4 décembre
11 décembre
18 décembre
24 décembre

Toutes les fac-
tures (ou fac-
similés raison-
nables faits à
la main) datés du 18 no-
vembre au 24
décembre 82
sont valides.
Les régle-
ments du con-
cours sont dis-
ponibles chez
Laliberté, Mail
Centre-Ville
Québec

EN DIRECT DU MAGASIN
SUR LES ONDES DE

CKCV 1280

LISE
LAPOINTE

Venez la ren-
contrer jeudi et
vendredi de
15h30 à 19h30
et samedi de
10h à 14h.



RABAIS
33 et 50%
**SUR LES COSTUMES
POUR DAMES**
Des valeurs rég. de \$90 à
\$350
Gr: 5 à 15, 6 à 20 et
14 1/2 à 24 1/2

ESCOMPTE
50%
**SUR VETEMENTS
EN CUIR OU SUEDE
POUR DAMES**
Pantalons, jupes, blousons
et knickers. Gr: 6 à 16 ans.
Des valeurs de \$75 à \$350

**LOT DE
BLOUSONS
POUR DAMES**
Assortiment de modèles, tissus et
couleurs. Gr: 5 à 15.
REG. \$95 à \$150
SPECIAL DES FETES
49.99

ESCOMPTE
20%
**SUR LOT DE
CHAPEAUX
POUR DAMES**
Feutre, angara, tricot laine.
En vente au deuxième seu-
lement.

**COSTUMES
DE SKI ALPIN
POUR DAMES
ET HOMMES**
Gr: 5 à 12 pour dames et
34 à 50 pour hommes. En
vente au sous-sol
REG. JUSQU'À \$160
SPECIAL DES FETES
49.99

ESCOMPTE
25%
**SUR LOT DE
BOURSES**
Modèle unisexe, style ban-
doulière, en beau cuir de
vache, fini ciré protecteur.
Noir, tan, rouille, naturel.
Rég. \$35 à \$60.

ESCOMPTE
20%
**SUR TOUS LES
BAS "HANE'S"**
Bas ordinaires et bas-zulotte
pour dames. Beau choix de
nuances à la mode.

**LOT DE
VETEMENTS
JEUNE DAME
"JUNIOR"**
Comprenant: blouses et
chandails en coton ouaté.
Gr: 5 à 15.
SPECIAL DES FETES
9.99 ch.

**LOT DE
VETEMENTS SPORT
POUR DAMES**
Comprenant: blouses, chan-
dails, jupes et pantalons.
Gr: 6 à 20. Un seul bas
prix!
SPECIAL DES FETES
24.99

ESCOMPTE
33%
**SUR LOT DE
VETEMENTS
D'EXERCICE**
Marque réputée DANSKIN.
Choix de styles et couleurs
populaires.

ESCOMPTE
33%
**SUR LOT DE
VETEMENTS
DEMI-TAILLES**
Gr: 38 à 44. En vente à no-
tre salon spécialisé pour da-
mes au sous-sol.

**LOT DE ROBES
POUR DAMES**
Robes tout-aller achetées
spécialement pour cette
promotion. Choix de tissus
et couleurs. 6 à 20 ans.
PRIX LALIBERTÉ
19.99

**2 LOTS DE
ROBES A SOLDER
POUR DAMES**
En vente à la Galerie
d'aulaines au deuxième.
Bel assortiment de modèles,
teintes et motifs.
SPECIAL DES FETES
\$10 et \$15

**ROBES DE NUIT
POUR DAMES**
Nylon broché en bleu et ro-
se. Gr: P.M.G. A solder
pour vente rapide.
SPECIAL DES FETES
9.99

**MANTEAUX
POUR FILLETES**
Variété de modèles, tissus
et couleurs. Disponibles avec
ou sans capuchon. 8 à 14.
VAL. JUSQU'À \$95
SPECIAL DES FETES
\$49

ESCOMPTE
20%
**SUR TOUS NOS
ENSEMBLES DE SKI
ET MANTEAUX
POUR FILLETES**
Vêtements à prix réguliers.
Gr: 7 à 14 pour fillettes et
2 à 6x pour garçons et
fillettes. En vente au sous-
sol.

**PALETOTS ET
CANADIENNES
POUR GARÇONS**
Paletots avec ceinture. Canadien-
nes avec capuchon détachable.
Confection soignée en laine et ny-
lon.
VAL. JUSQU'À \$100
SPECIAL DES FETES
\$45

ESCOMPTE
20%
**SUR TOUS NOS
ENSEMBLES DE SKI
POUR GARÇONS**
Cet escompte s'applique
également sur les parkas et
cagoules de ski à prix régu-
lier. Gr: 8 à 16 ans. En
vente au sous-sol.

**CASQUES
DE FOURRURE
POUR HOMMES**
Style aviation. Rat musqué
naturel, ou retouché ou teint-
laine. A sacrifier!
REG. \$159 SPECIAL
49.99

ESCOMPTE
50%
**SUR BLOUSONS
ET ANORAKS
POUR HOMMES**
Popeline de qualité. Entra-
double en polyester.
Grandes découpes. Val.
jusqu'à \$125.

**VESTONS SPORT
POUR HOMMES**
Tweed de bonne qualité, en
gris, bleu, beige. Gr: 36 à
46.
Rég. \$90.
SPECIAL DES FETES
59.99

**PALETOTS
EN CORDUROY
POUR HOMMES**
Beau valeurs coté très du-
rable. Gr: 36 à 42.
Valeur rég. \$140.
SPECIAL DES FETES
99.99

**CHEMISES
POUR HOMMES**
Chemises de toilette dispo-
nibles dans un choix de tein-
tes unies et rayures.
REG. \$13 ET \$14
SPECIAL DES FETES
9.99

**FOULARDS
POUR HOMMES**
Foulards 100% laine. Unis
ou rayés. Beige, rouille, ma-
rine, gris, bourgogne, brun.
UNIS RAYÉS
5.99 6.99

Hé les enfants! Le Père Noël arrive samedi à 10h
dans son Royaume au Mail Centre-ville Québec!
Tchou! Tchou! Venez faire un tour dans le p'tit train!
C'est gratuit! Demandez un laissez-passer chez Laliberté!

